



YNV COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**YVETOT
NORMANDIE**

Rapport d'activité 2017



La Communauté de Communes
de la Région d'Yvetot

L'année 2017 a été une année particulièrement importante pour notre Communauté de Communes. En effet, depuis le 1er janvier 2017, notre territoire intercommunal s'est agrandi avec l'intégration de six nouvelles communes :

- Saint-Martin-de-l'If, commune nouvelle regroupant Fréville, Betteville, La Folletière et Mont-de-l'If,
- Ecalles-Alix,
- Croixmare,
- Mesnil Panneville,
- Carville-la-Folletière,
- Rocquefort.

Notre intercommunalité regroupe dorénavant 20 communes et compte 27 886 habitants.

2017, c'est aussi, en application de la loi Notre et des décisions du Conseil Communautaire, l'arrivée de nouvelles compétences :

- La politique du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire des gens du voyage,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement avec notamment l'obligation qui nous est faite d'élaborer dans les années à venir un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- L'action sociale dont on devra définir avant le 31 décembre 2018, comme pour le commerce, l'intérêt communautaire,
- La création et gestion d'une Maison de Service Au Public sur laquelle la Communauté de Communes travaille actuellement.

La Communauté de Communes, c'est aussi un service public au contact de la population.

5 905 usagers ont été accueillis par nos services situés rue de la Brême à Yvetot. Nos agents ont un contact direct et permanent avec les habitants de notre territoire pour répondre à leurs multiples questions.

En 2017 a été engagée la réflexion sur l'identité de notre territoire, travail qui a abouti en 2018 avec la nouvelle dénomination "YVETOT NORMANDIE" et son nouveau logo "YN". N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou réflexions sur le nouveau site internet.

2017 a été aussi une année fondamentale dans notre démarche d'élaboration du PLUI.

En effet, à la fin de l'année, nous avons **à l'unanimité des 20 communes** validé notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document qui traduit notre vision du territoire pour les 15 années à venir. Pour la première fois depuis sa création, la Communauté de Communes s'est dotée d'un document véritablement stratégique pour son développement démographique, économique, et pour son engagement dans le développement durable, la protection de l'environnement, et la qualité de vie des habitants.

Enfin, par son adhésion au Syndicat Mixte Numérique 76 et l'engagement financier en résultant à hauteur de plus de 150 000 euros par an, et ceci pendant 30 ans, la Communauté de Communes s'est donnée les moyens de répondre à une **problématique vitale** pour l'avenir de son territoire : **le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant**.

Comme vous pouvez le constater, la Communauté de Communes évolue, se développe, au service de ses communes et de ses habitants.

J'adresse un grand merci à tous ceux qui, par leur travail, leur engagement, leur soutien, y contribuent.

Bonne lecture à tous.

Gérard CHARASSIER
Président

Sommaire

La Communauté de Communes Yvetot Normandie..... 7

1.Le territoire, nos communes	9
2.Les instances décisionnelles	12
Le Conseil Communautaire	12
Le Bureau Communautaire	14
Les Commissions thématiques et groupes de travail.....	14
Les chiffres clé 2017	16
3.Les partenaires	17
Nos représentants dans les instances externes :.....	17
Autres partenaires :.....	18
4.L'organisation administrative	19
Organigramme des services	19
Chiffres clé 2017	20
Dépenses.....	21
Formation.....	21
Les instances paritaires.....	21
5.Le budget	22
Les principales recettes	22
Les principales dépenses.....	23
La dette	24
Les comptes administratifs	26

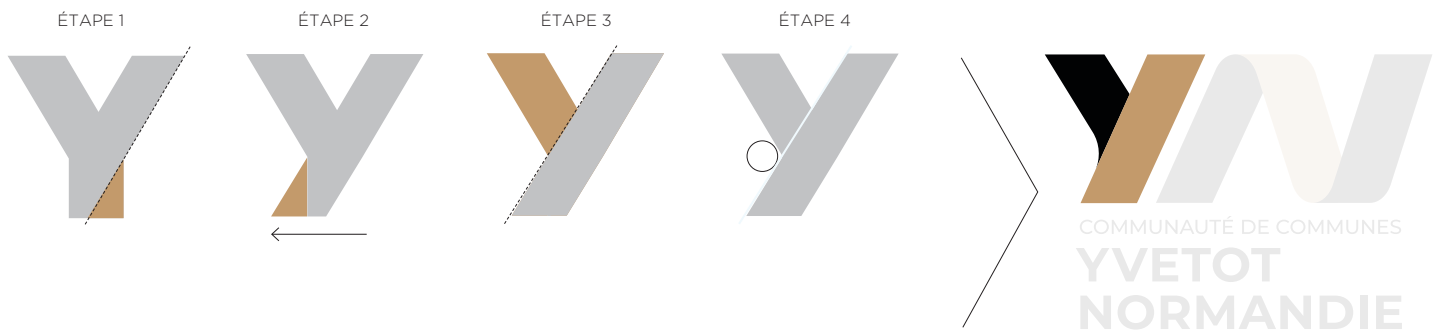
L'action de la Communauté de Communes 29

1. Du service public au contact de la population.....	31
Accueil administratif.....	31
Actions de communication.....	32
2. Action culturelle et sportive.....	34
La Médiathèque	
Guy de Maupassant.....	34
Le Conservatoire de musique Fernand Boitard.....	36
Le centre aquatique E'Caux Bulles.....	38
3. Aménagement du territoire.....	39
Urbanisme, un PLUI en mouvement.....	39
Instruction du droit des sols.....	40
Développement du numérique.....	41
4. Développement économique et touristique.....	42
Développement économique.....	42
Tourisme.....	45
5. Environnement et développement durable.....	46
Protection et mise en valeur de l'environnement.....	46
Un PCAET à l'échelle du Pays.....	46
Labellisation TEPCV.....	47
Pôle gestion des ordures ménagères.....	51
La collecte et le traitement	
des ordures ménagères.....	51
La collecte sélective en porte-à-porte.....	53
Les impacts environnementaux.....	54
Récapitulatif des tonnages.....	54
Vers une identité de marque.....	57

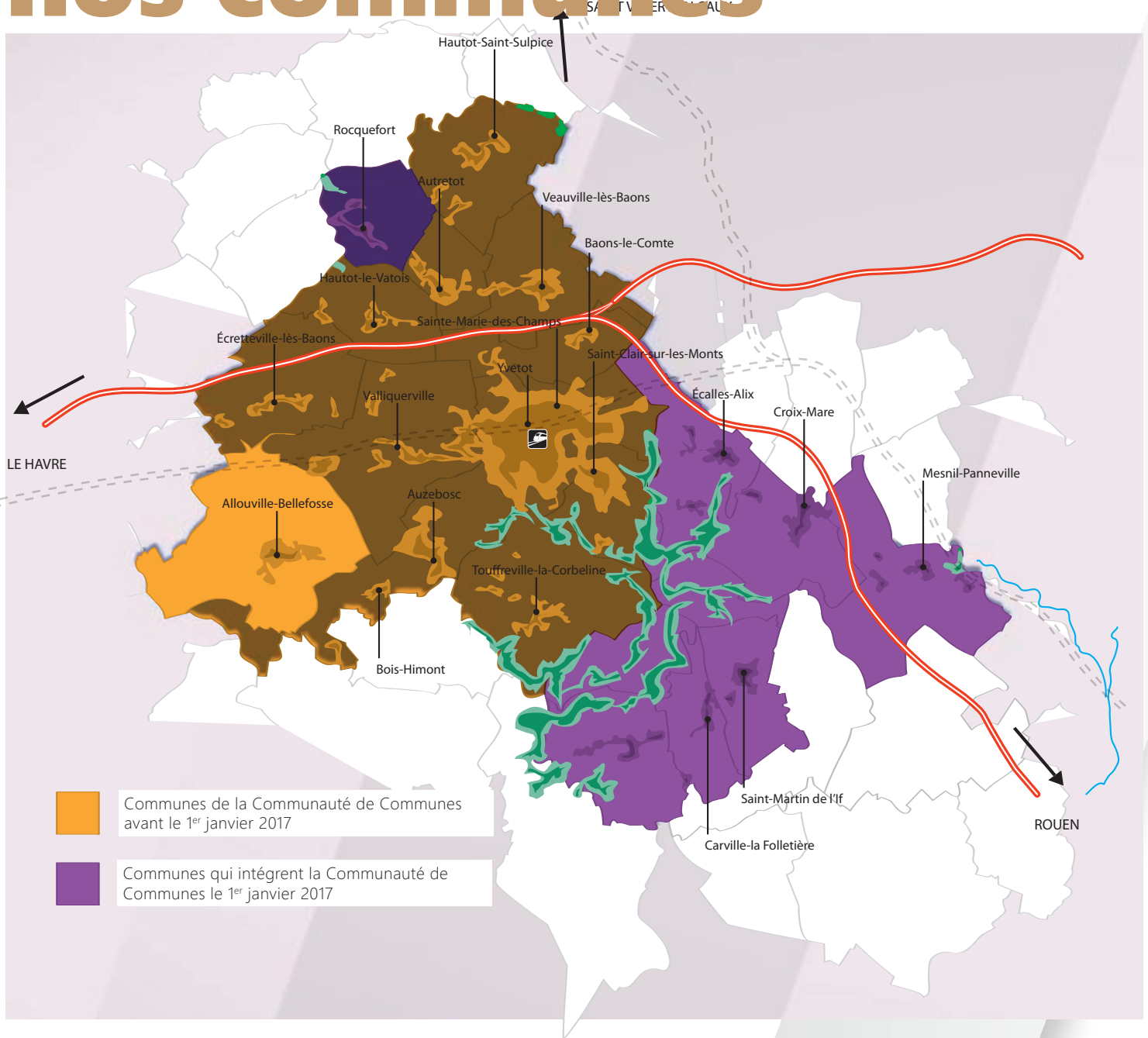


”

La Communauté de Communes Yvetot Normandie



1. Le territoire, nos communes



20 communes

27 886 habitants



Allouville-Bellefosse

Didier TERRIER
Tel. 02.35.96.01.65
mairie.allouvillebellefosse@wanadoo.fr
www.allouvillebellefosse.com



Autretot

G rard LEGAY
Tel. 02.35.95.02.78
autretot@wanadoo.fr
www.autretot.fr



Auzebosc

Dominique MAC 
Tel. 02.35.95.13.48
mairie-dauzebosc@wanadoo.fr
www.auzebosc.fr



Baons-le-Comte

Rapha l DIRAND
Tel. 02.35.56.63.07
mairie.baonslecomte@wanadoo.fr



Bois-Himont

Louis EUDIER
Tel. 02.35.96.04.29
maire-sg.boishimont@wanadoo.fr



Carville-la-Folletiere

Jean-Louis LUC
Tel. 02.35.91.27.28
communedecarvillelafolletiere@orange.fr



Croixmare

Eric CARPENTIER
Tel. 02.35.92.36.72
mairie.croix.mare@wanadoo.fr



Ecalles Alix

Lionel GAILLARD
Tel. 02.35.95.06.74
mairie.ecalles-alix@wanadoo.fr



Eretteville-l s-Baons

Eric REN 
Tel. 02.35.96.01.98
com.etteville.les.baons@wanadoo.fr
www.etteville-les-baons.com



Hautot-le-Vatois

Jean-Paul MONVILLE
Tel. 02.35.96.34.43
mairie-sg.hautot-le-vatois@wanadoo.fr
www.hautot-le-vatois.fr



Hautot-Saint-Sulpice

Vincent LEMETTAIS
Tel. 02.35.96.45.89
mariehautotsaintsulpice@wanadoo.fr
www.hautot-saint-sulpice.fr



Mesnil-Panneville

Rémy PATIN

Tel. 02.35.91.23.96
mairiemesnilpanneville@wanadoo.fr



Rocquefort

Pascal LEBORGNE

Tel. 02.35.56.52.52
mairie.rocquefort@wanadoo.fr



Saint-Martin-de-l'If

Sylvain GARAND

Tel. 02.35.91.27.15
mairie@saintmartindelif.fr



Saint-Clair-sur-les-Monts

Mario DEMAZIÈRES

Tel. 02.35.95.04.58
mairie-sg.stclairsurlesmonts@wanadoo.fr



Sainte-Marie-des-Champs

Odile DECHAMPS

Tel. 02.35.56.62.28
marie-sg.saintemariedeschamps@orange.fr
www.saintemariedeschamps.fr



Touffreville-la-Corbeline

Joël LEFEBVRE

Tel. 02.35.95.04.32
mairietouffreville@orange.fr
www.touffrevillelacorbeline.fr



Valliquerville

Jacques CAHARD

Tel. 02.35.96.00.98
mairie-de-valliquerville@wanadoo.fr
www.valliquerville.fr



Veauville-lès-Baons

Jean-Luc SCHABOWSKI

Tel. 02.35.96.11.10
mairie.veauvillelesbaons@wanadoo.fr



Yvetot

Emile CANU

Tel. 02.32.70.44.70
mairie@yvetot.fr
www.mairie-yvetot.fr

2. Les instances décisionnelles

Le Conseil Communautaire

Il est composé des 49 délégués titulaires répartis entre les différentes communes selon leur nombre d'habitants. Le Conseil est l'instance délibérante et décisionnelle de la structure. Il se réunit au moins une fois par trimestre et prend des décisions qui engagent la Communauté de Communes. Les séances du Conseil Communautaire sont publiques.



Jacques CAHARD
1^{er} Vice-président

Chargé du Développement économique



Jean-Luc SCHABOWSKI
2^{ème} Vice-président

Chargé des Finances, de la fiscalité, du personnel et de la mutualisation



Didier TERRIER
3^{ème} Vice-président

Chargé des Affaires culturelles et des sports



Virginie BLANDIN
4^{ème} Vice-président

Chargée de la Gestion des déchets



Joël LEFEBVRE
5^{ème} Vice-président

Chargé de la Communication et du tourisme



Sylvain GARAND
6^{ème} Vice-président

Chargé de l'Environnement, du numérique et de la GEMAPI•

• Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Les délégués titulaires :

- Marie-Dominique LEVIEUX / Allouville-Bellefosse
- Didier TERRIER / Maire d'Allouville-Bellefosse
- Gérard LEGAY / Maire d'Autretot
- Martine LEBORGNE / Auzebosc
- Dominique MACÉ / Maire d'Auzebosc
- Raphaël DIRAND / Maire de Baons-le-Comte
- Louis EUDIER / Maire de Bois-Himont
- Jean-Louis LUC / Maire de Carville-la-Folletière
- Huguette FERCOQ / Croixmare
- Éric CARPENTIER / Maire de Croixmare
- Lionel GAILLARD / Maire d'Écalles-Alix
- Éric RENÉE / Maire d'Écretteville-les-Baons
- Jean-Paul MONTVILLE / Maire de Hautot-le-Vatois
- Vincent LEMETTAIS / Maire de Hautot-St-Sulpice
- Pascal LEBORGNE / Maire de Rocquefort
- Mario DEMAZIÈRES / Maire de St-Clair-sur-les-Monts
- Catherine BÉRENGER / Ste-Marie-des-Champs
- Odile DÉCHAMPS / Maire de Ste-Marie-des-Champs
- Michael DODELIN / Ste-Marie-des-Champs
- Rémy PATIN / Maire de Mesnil-Panneville
- Christophe ACHER / St-Martin-de-l-If
- Jean-Pierre CLECH / St-Martin-de-l-If
- Rémi DUBOST / St-Martin-de-l-If
- Sylvain GARAND / Maire de St-Martin-de-l-If
- Joël LEFEBVRE / Maire de Touffreville-la-Corbeline
- Isabelle CLÉMENT / Valliquerville
- Jacques CAHARD / Maire de Valliquerville
- Jean-Luc SCHABOWSKI / Maire de Veauville-les-Baons
- Sylvain FANTE / Veauville-les-Baons
- Marie-Claude HÉRANVAL / Yvetot
- Monique LEMARIE / Yvetot
- Annick HOLLEVILLE / Yvetot
- Elizabeth MAZARS / Yvetot
- Françoise DENIAU / Yvetot
- Marie-Christine COMMARE / Yvetot
- Patricia ARNAULT / Yvetot
- Stéphanie LECERF / Yvetot
- Virginie BLANDIN / Yvetot
- Yvette DUBOC / Yvetot
- Alain BREYSACHER / Yvetot
- Alain CANAC / Yvetot
- Charles D'ANJOU / Yvetot
- Emile CANU / Maire d'Yvetot
- Francis ALABERT / Yvetot
- Gérard CHARASSIER / Yvetot
- Jean-François LEPERF / Yvetot
- Joël LESOIF / Yvetot
- Ludovic NÉEL / Yvetot
- Serge BROCHET / Yvetot



Le Bureau Communautaire

Le Bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets qui seront soumis au Conseil.

Le Bureau associe l'ensemble des Maires et des Vice-Présidents.

Les membres du Bureau sont :

Gérard CHARASSIER, Président, Adjoint au Maire d'Yvetot
Jacques CAHARD, 1er Vice-président et Maire de Valliquerville
Jean-Luc SCHABOWSKI, 2ème Vice-président et Maire de Veauville-les-Baons
Didier TERRIER, 3ème Vice-président et Maire d'Allouville-Bellefosse
Virginie BLANDIN, 4ème Vice-présidente et Adjointe au Maire d'Yvetot
Joël LEFEBVRE, 5ème Vice-président et Maire de Touffreville-la-Corbeline
Sylvain GARAND, 6ème Vice-président et maire de St-Martin-de-l'If
Christophe ACHER, St-Martin-de-l'If
Jean-Pierre CLECH, St-Martin-de-l'If
Rémi DUBOST, St-Martin-de-l'If
Émile CANU, Maire d'Yvetot
Odile DÉCHAMPS, Maire de Sainte-Marie-des-Champs
Éric CARPENTIER, Maire de Croix-Mare
Éric RENÉE, Maire d'Ecretteville les Baons
Gérard LEGAY, Maire d'Autretot
Jean-Louis LUC, Maire de Carville-la-Folletière
Jean-Paul MONVILLE, Maire d'Hautot le Vatois
Lionel GAILLARD, Maire de Écalles-Alix
Louis EUDIER, Maire de Bois-Himont
Mario DEMAZIERES, Maire de Saint Clair sur les Monts
Pascal LEBORGNE, Maire de Rocquefort
Domique MACÉ, Maire d'Auzebosc
Raphaël DIRAND, Maire de Baons-le-Comte
Vincent LEMETTAIS, Maire d'Hautot Saint Sulpice
Rémy PATIN, maire de Mesnil-Panneville



Les Commissions thématiques et groupes de travail

Les Commissions préparent le travail du Bureau en étudiant préalablement les dossiers. Il s'agit de groupes de travail et de réflexion composés d'élus communautaires désignés parmi le Conseil.

- Économie et commerce
- Tourisme
- Finances - fiscalité - personnel et mutualisation
- Culture
- Communication
- Gestion des déchets
- Environnement, GEMAPI et numérique
- Aménagement de l'espace et urbanisme
- Centre aquatique
- Action sociale



FOCUS

> Extension de périmètre et réorganisation institutionnelle



Au 1^{er} janvier 2017, le territoire de la Communauté de Communes s'est étendu à 6 nouvelles communes : Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Rocquefort et Saint-Martin de l'If (commune nouvelle regroupant Fréville, Betteville, La Folletière et Mont-de-l'If). La Communauté de Communes rassemble ainsi désormais 20 communes pour 27 687 habitants.

Cette extension de périmètre a modifié la représentation des différentes communes au sein du Conseil Communautaire. Ce dernier compte aujourd'hui 49 élus soit 12 de plus qu'en 2016. Une sixième Vice-présidence a été créée et confiée à Monsieur Sylvain GARAND.

Deux nouvelles commissions de travail ont été créées, « Aménagement de l'espace et urbanisme » et « Environnement, numérique et GEMAPI », et la composition de l'ensemble des commissions de travail a été revue afin de permettre aux nouveaux élus de siéger au sein de ces commissions. L'ensemble des services proposés par la Communauté de Communes a été étendu aux nouvelles. Si la phase préparatoire à l'extension de périmètre avait occupé une bonne partie du second semestre 2016, sa mise en œuvre occupa une bonne partie de l'année 2017.

Les impacts pour la Communauté de Communes ont été importants :

- Réorganisation de la collecte des déchets ;
- Extension du service commun d'urbanisme ;
- Extension du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- Réorganisation des plannings d'accueil des scolaires et des usagers des structures culturelles et sportives (centre aquatique, conservatoire et médiathèque) ;
- Intégration de certains biens des communes dans le patrimoine de la Communauté de Communes ;
- Reprise des contrats ;
- Application à l'ensemble du périmètre intercommunal de la Fiscalité Professionnelle Unique ;
- Recomposition des instances de travail.

Nouvelles compétences

Au 1^{er} janvier 2017, les compétences de la Communauté de Communes ont été étendues aux domaines suivants :

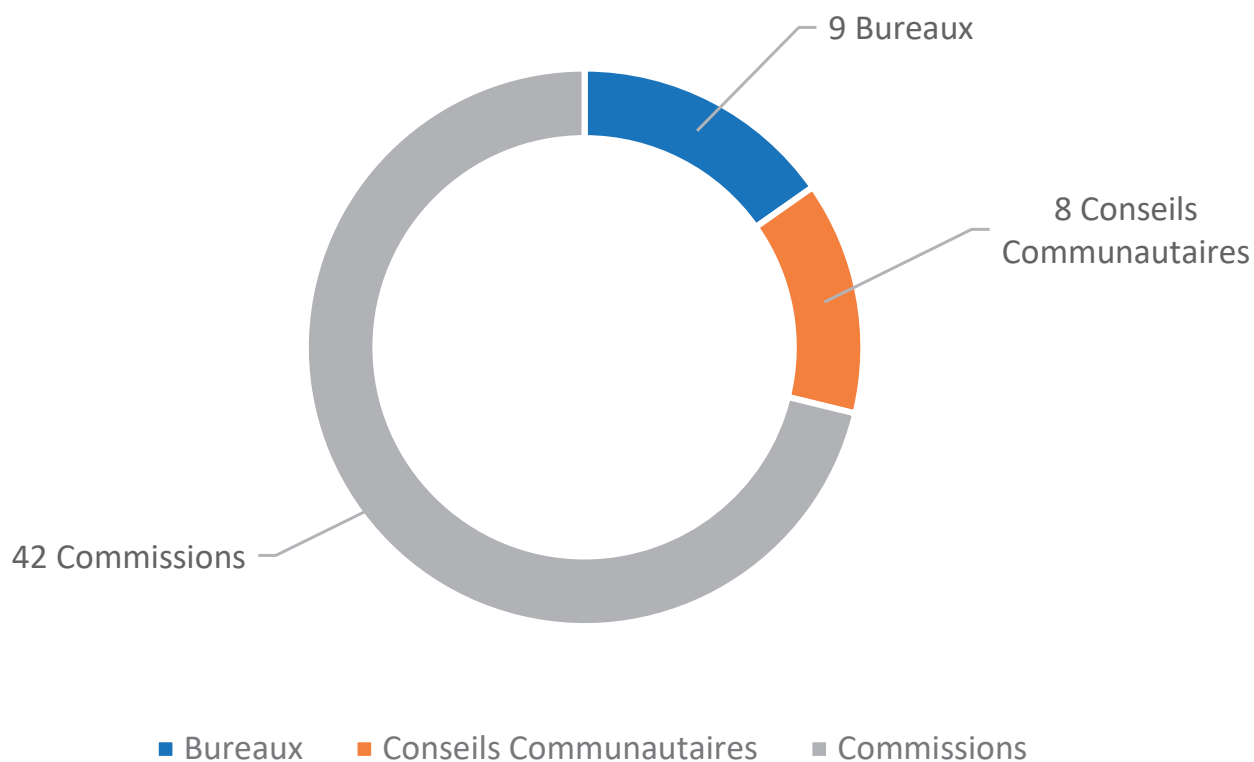
- Politique du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. À ce titre, la Communauté de Communes participe aux opérations FISAC portées par les communes de son territoire.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Sur ce volet, la Communauté de Communes gère l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune d'Yvetot.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.

A ce titre, la Communauté de Communes développe :

- la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- la création de partenariats institutionnels favorisant l'information aux habitants sur la maîtrise de la consommation d'énergie ;
- des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants et des scolaires liées au tri des déchets ;
- l'action sociale : définition du champ d'intervention en cours ;
- la création et gestion de maisons de service au public : définition du champ d'intervention en cours.

Les chiffres clé 2017

Les réunions en 2017 :



59
réunions

141
délibérations

3. Les partenaires

Nos représentants dans les instances externes :



Institution	Représentant	Missions
SDE 76 (Syndicat Départemental d'Énergie)	M. CHARASSIER	Le SDE exerce certaines compétences et notamment : - L'installation de production d'électricité permettant d'éviter l'extension ou le renforcement des réseaux de distribution électrique, - Le génie civil des lignes télécom en appui commun avec les réseaux électriques pour permettre les extensions, renforcements et mises en souterrain des réseaux électriques, - Le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques.
Commission Locale de l'Eau	M. ALABERT	La commission élabore et suit les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.
Conseil d'administration lycée Raymond Queneau	M. DIRAND	
PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Plateau de Caux Maritime	M. ALABERT Mme BLANDIN M. CAHARD M. CANU M. CHARASSIER M. LEGAY M. LEMETTAIS M. LEFEBVRE M. SCHABOWSKI M. TERRIER M. GARAND M. RENÉE M. MACÉ M. LESOIF M. CARPENTIER M. GAILLARD M. FANTE M. RENAULT M. LECARPENTIER	Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est chargé de la mise en place d'une charte paysagère, de la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal, de la coordination d'actions pour le développement et de la promotion du tourisme ainsi que la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale. Le PETR est composé de trois EPCI : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, Communauté de Communes Plateau de Caux Fleur de Lin Communauté de Communes Yvetot Normandie
SEVEDE (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire)	M. LESOIF Mme BLANDIN Mme DECHAMPS	Le SEVEDE exerce les compétences suivantes : - la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ECOSTU'AIR et de l'énergie produite - l'exploitation de trois centres de transfert de déchets, au Havre, à Yvetot et à Touques - le transport des déchets ménagers et assimilés, au départ des centres de transfert vers l'unité de traitement - la création et l'exploitation d'un centre de tri pour les matériaux recyclables issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés - la création et l'exploitation d'un centre de compostage de déchets verts.
PNRBSN (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande)	M. NEEL	Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande intervient dans les domaines suivants : agriculture, architecture/urbanisme, biodiversité, culture, eau, économie, éducation, lecture publique, paysage, système d'information des territoires, tourisme
Centre hospitalier d'Yvetot	M. ALABERT	
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	M. SCHABOWSKI	Participer à la vie du Comité National d'Action Sociale

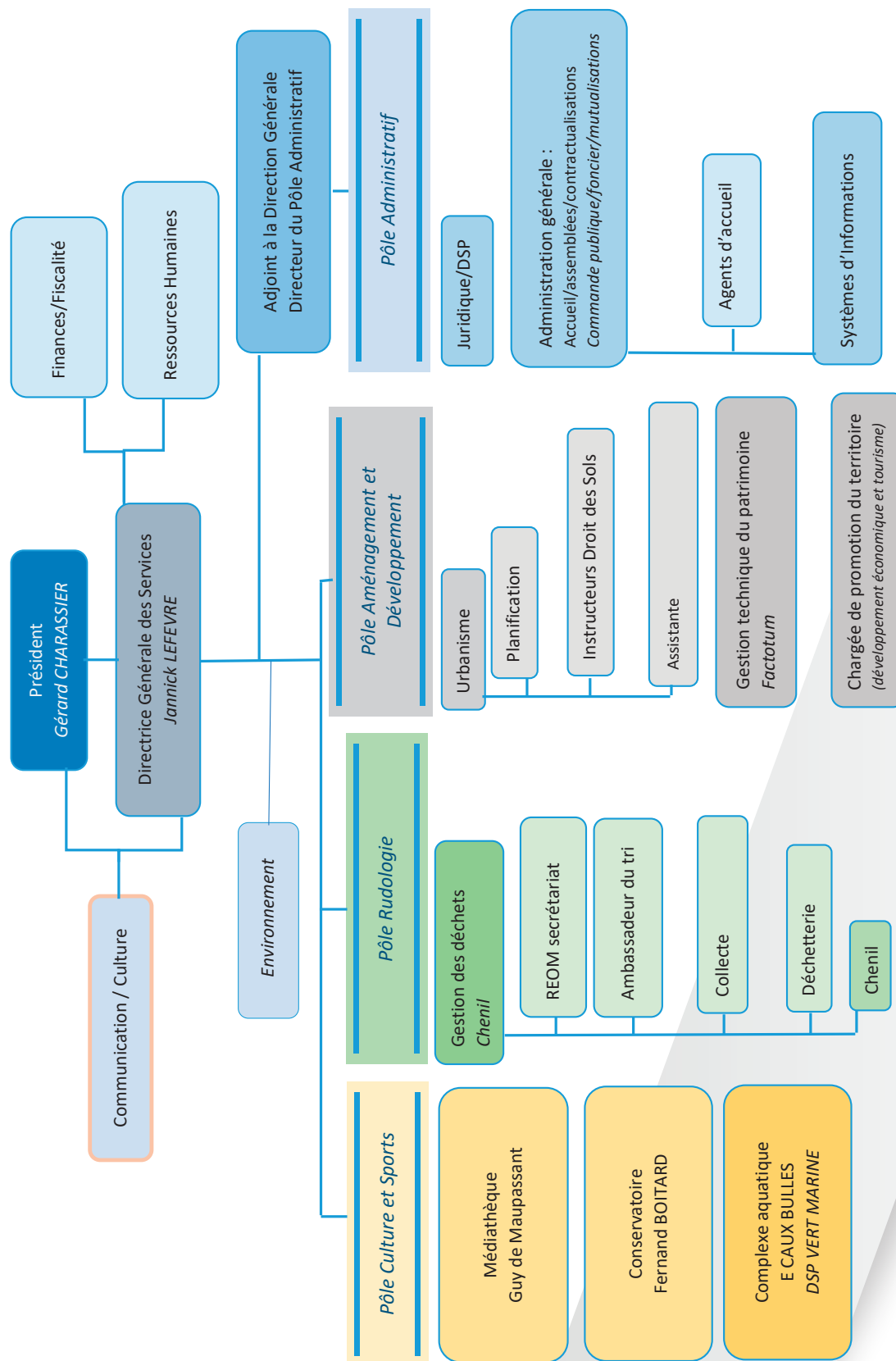
Seine Maritime Numérique 76	M. GARAND M. CANU	Le SMN76 est chargée des missions suivantes : - observatoire et suivi des déploiements d'infrastructures et de services à haut et très haut débit sur le territoire, - déploiement des infrastructures nécessaires à la délivrance de services dans les territoires où les opérateurs privés n'investissent pas ou insuffisamment, - assistance et accompagnement de ses membres pour le développement des services et usages numériques.
SOMVAS (Syndicat des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Austreberthe)	M. LUC Mme LHERNAULT M. VIGER M. JEAN	Mme MARTIN M. MACE Mme BLANDIN M. CHARASSIER
SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets)	Mme BLANDIN M. GAILLARD	Le SMITVAD assure le traitement des ordures ménagères de la commune d'Ecailles-Alix.

Autres partenaires :

Institution	Missions
CCI Rouen Métropole	Depuis mai 2014, l'antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen s'est installée dans les locaux de la Communauté de Communes. Ce rapprochement a permis de nouer de nouvelles relations et de faciliter la diffusion de l'information économique auprès des entreprises et des artisans. En plus de la gestion de certains équipements comme des ports ou des aéroports, la CCI intervient dans de nombreux domaines : formation, emploi, compétitivité, création, reprise, cession... Son expertise permet de mettre en perspective les demandes locales en immobilier d'entreprises et l'offre foncière de la Communauté de Communes.
SMA (Seine-Maritime Attractivité)	Seine-Maritime Attractivité est une agence vouée à valoriser les atouts du département de la Seine-Maritime. Considérant que les problématiques de développement sont désormais de plus en plus proches les unes des autres et doivent être traitées comme un tout, le Département de Seine-Maritime a souhaité mettre à disposition des collectivités qui le composent un outil pluridisciplinaire répondant à une convergence nouvelle de plusieurs enjeux de développement et de visibilité avec une dimension promotionnelle forte. Il a été décidé de créer une agence nouvelle, proche du terrain et suffisamment agile pour s'adapter en permanence à l'évolution dynamique des besoins et du contexte. L'agence a pour mission de valoriser la destination dans son ensemble mais aussi de soutenir techniquement les initiatives et actions des communes et intercommunalités.
CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime)	Depuis avril 2016, un architecte conseil réalise des permanences gratuites deux fois par mois à la Communauté de Communes pour conseiller les habitants sur leurs projets de construction et les règlements existants.
ESPACE INFO ENERGIE	Dans le cadre d'une convention passée par le Pays Plateau de Caux Maritime, la Communauté de Communes propose des permanences Espace Info Energie. Un Conseiller de l'Espace Info Energie reçoit sur rendez-vous le 1er mercredi de chaque mois les habitants dans les locaux de la Communauté de Communes pour des questions liées à des travaux de rénovation, d'isolation et sur les aides financières.
AURH (Agence d'Urbanisme de la Région du Havre)	L'AURH accompagne ses adhérents dans leurs projets et leurs stratégies territoriales dans la durée, de l'émergence à la mise en œuvre. Elle aide les territoires à se positionner dans leur environnement local, régional et national face aux enjeux d'avenir. L'Agence allie ses expertises d'observation, d'urbanisme et de prospective territoriale et économique.

4. L'organisation administrative

Organigramme des services

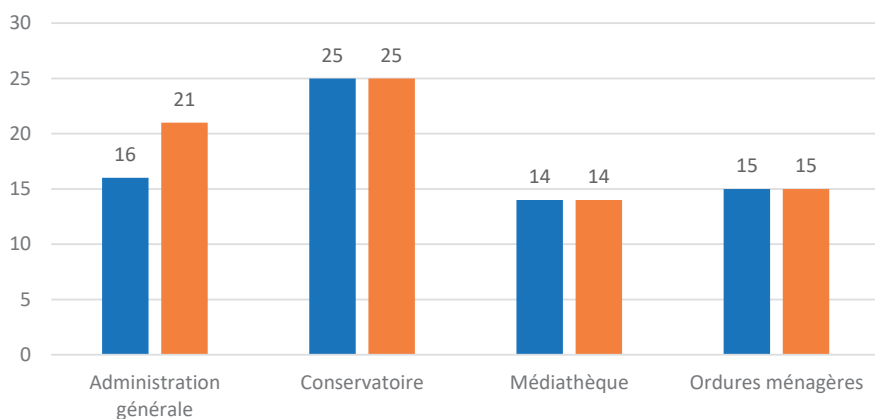


Effectifs

Au 31 décembre 2017, la Communauté de Communes compte 75 agents répartis comme suit :



Évolution des effectifs 2016 / 2017



Départs 2017

> **Administration Générale**

- Estelle HUGUES, Responsable Ressources Humaines, disponibilité pour convenances personnelles.
- Edwige CHAPELLE, Chargée de Communication, départ pour mutation.
- Jean-François DESCAMPS, Technicien Patrimoine, départ pour mutation.
- Florent CHAPELLE, Informatique (CAE) départ pour une autre collectivité en recrutement direct.

> **Médiathèque**

Pascale LECUYER, départ en retraite le 1er juillet 2017

> **Conservatoire**

- Eric LEMARDELEY, Professeur de Cor
- Simon GUILLOT, Professeur de Flûte Traversière

> **Service Ordures ménagères**

Julien BARDINET, ripeur service Ordures ménagères

Arrivées 2017

> **Administration Générale**

- Michaël CAUDRON, Assistant Comptable sur poste temporaire en renfort
- Hélène CHAPELLE, Chargée de Mission Environnement
- Ludovic AUBE, Technicien Patrimoine
- Gabriel DEVAUX, Chargé de Communication et de Coordination Culturelle
- Patricia DENISE, Responsable Ressources Humaines
- Eric LAVISSE, Factotum (CAE)
- Mathias BATCHI, Service Informatique (CAE)
- Stéphanie LEROY, Assistante Ressources Humaines (CAE)
- Sylvie DAUZOUT, Agent d'accueil et Secrétaire Urbanisme (CAE)
- Stéphane LHERONDEL, Instructeur, remplacement arrêt maladie au service Urbanisme

> **Médiathèque**

- Clémence LAOT, Directrice Médiathèque

> **Conservatoire**

- Simona EFTINOIU, Professeur de Flûte Traversière
- Nolwen RIO, Professeur de Cor

> **Service Ordures ménagères**

- Antonio LECOEUR, ripeur

Accueil de stagiaires

- avril à août : Anais NEZ, stage universitaire, tourisme, travail réalisé sur les chemins de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes.
- avril à août : Clément BRAYER, stage universitaire en urbanisme.
- mai à août : Matthias PIAULT, stage universitaire en urbanisme.

Dépenses

En 2017, les dépenses de personnel se sont élevées à 2 877 760,94 €

La Communauté de Communes a également pris de nouvelles compétences au cours de l'année 2017, ce qui a obligatoirement eu une répercussion sur le nombre d'agents.

Service	2016 en €	2017 en €
Administration	553 568,96	649 952,08
Ordures Ménagères	614 380,68	739 041,03
Urbanisme	127 763,65	164 296,18
Conservatoire	752 082,25	776 566,33
Médiathèque	562 862,10	547 905,32

Formation

153 jours de formation réalisés.

Les jours réalisés se décomposent comme suit :

- Administration : 38
- Médiathèque : 33
- Conservatoire : 29
- Ordures Ménagères et déchetteries : 53



Les instances paritaires

2017 = 4 CHSCT *

2 CT #

* CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Principaux sujets évoqués : élaboration d'une procédure en cas d'accident de service – déménagements – travaux dans bâtiments, organisation des personnels

CT : Comité Technique

Principaux sujets évoqués : évolutions organigramme – plan de formation du personnel – gestion des effectifs et recrutements

5. Le budget

Les principales recettes

Fiscalité "Ménages"

Les taux ci-dessous sont inchangés depuis 2006 :

- > Taxe d'habitation : **7,02 %**
- > Taxe foncière propriétés bâties : **6,22 %**
- > Taxe foncière propriétés non bâties : **9,72 %**

La fiscalité "ménages" perçue en 2017 par la Communauté de Communes s'élève à 2 957 968 €.

Fiscalité "Professionnelle"

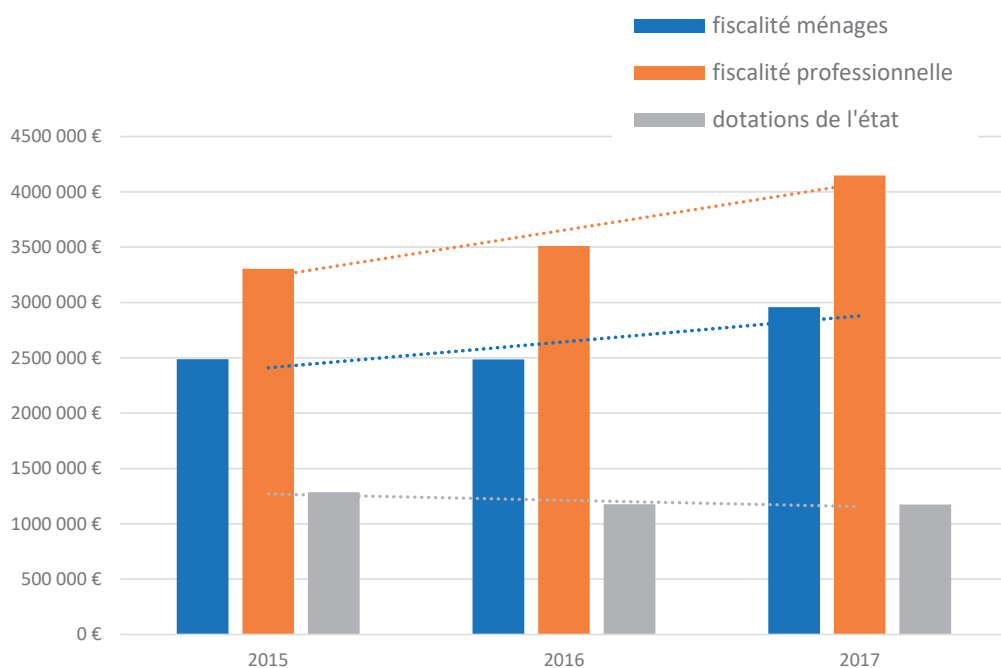
Le taux de :

- > Cotisation foncière des entreprises : **22,43 %**

La fiscalité "professionnelle" perçue en 2017 par la Communauté de Communes s'élève à 4 146 972 €.

Dotations de l'État

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la communauté de communes s'élève à 1 174 139 €.



L'ensemble des recettes a légèrement augmenté cette année. Cela est dû à une embellie économique ainsi qu'à l'intégration de nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes.

Redevance d'Enlèvement des ordures ménagères

Pour la gestion du budget annexe Ordures Ménagères, la principale recette provient de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Le montant collecté pour la REOM s'élève à 2 136 623 € en 2017.

Le budget principal et le budget ordures ménagères

Les principales dépenses

a/ En Investissement

Le montant total des dépenses d'équipement de la communauté de communes s'est élevé à 1 301 075 €.

Les principales dépenses d'investissement ont été :

- Libération des hypothèques bancaires d'ECaux Centre (405 503.84€)
- Dépenses liées aux documents d'urbanisme (PLU communaux, PLUI) (209 036 €)
- Achat de matériel informatique, notamment mise en place d'une structure informatique mutualisée avec le CCAS D'Yvetot (151 967 €)
- Achats de fonds documentaires pour la médiathèque (53 470 €)
- Travaux sur nos équipements communautaires (83 604 €)
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères (217 824 €)

b/ En Fonctionnement

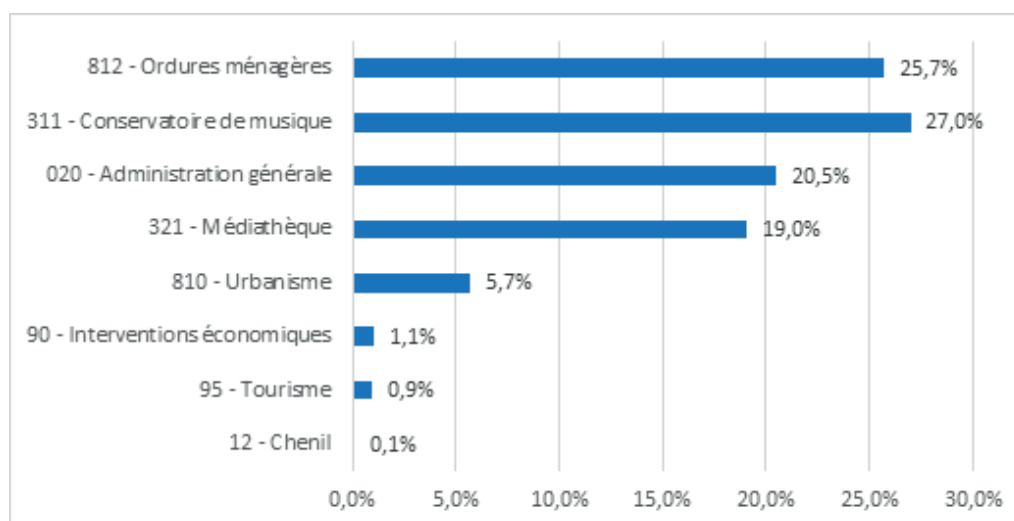
Le montant total des dépenses de gestion courante

- du Budget principal s'est élevé à 6 759 562 €
- et du budget ordures ménagères s'est élevé à 2 147 625 €

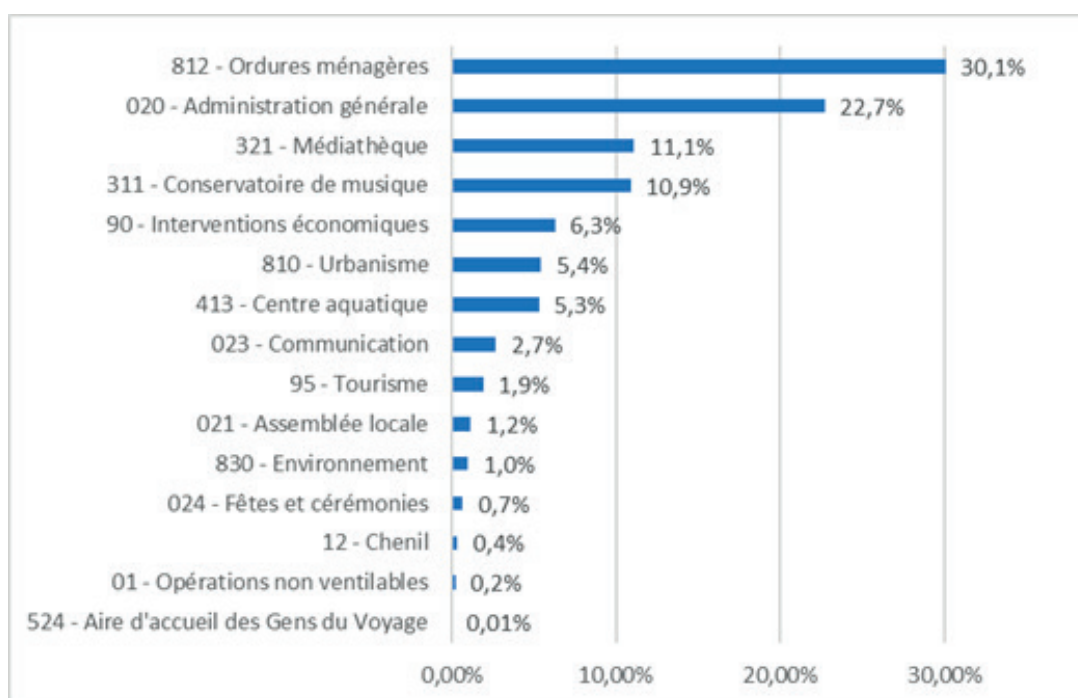
Les dépenses les plus importantes ont été :

- les charges de personnel pour 2 877 760 €, les deux budgets cumulés.
- les attributions de compensation aux communes pour 3 038 524 €
- les contraintes de service public et créneaux pour les associations et scolaires pour le complexe aquatique Ecaux Bulles : 465 948.60 €,
- les participations au PAYS du plateau de Caux Maritime : 151 422 €,
- le transport et le traitement des déchets : 1 326 537 €.

Répartition des charges de personnel par fonction.



Répartition des charges à caractère général par fonction.



Notre capacité d'autofinancement nette se monte à 2 657 868 €, soit 96 €/habitant (contre 36€ au niveau national)

La dette

A la fin de l'année 2017, l'encours de dette s'élève à 3 070 456 €

Le ratio de désendettement (hors recettes exceptionnelles) s'élève à 1,4 ans, ce qui signifie que la communauté de communes pourrait rembourser ses emprunts en moins d'un an et demi. Le niveau de ce ratio est très bon.

Seuils des procédures	N° de marché	Intitulé de marché	Société retenue	Montant du marché
entre 0 et 25 000 € HT	2017-01-pl	Gestionnaire de ressources numériques	Société ARCHIMED	11 500,00 €
	2017-04-RL	Portail captif	Société HETIK	19 547,00 €
	2017-05-EC	Impression du magazine Communauté de Communes	Société CORLET ROTO	5 490,00 €
	2017-07-PL	Presse en ligne	Société LE KIOSK.FR	7 831,52 €
	2017-08-PL	Vidéo à la demande	Société ARTE	3 320 €
	2017-09-PL	Service de musique en streaming	Société 1DLAB	3 416,00 €
	2017-10-PL	Autoformation bureautique et internet	Société LEARNORAMA	6 233,32 €
	2017-14-RL	Téléphonie mobile de la collectivité	Société SFR	1 143,12 €
	2017-19-SH	Études géotechniques	Société ABROTEC	3 150,00 €
entre 25 001 € et 90 000 € HT	2017-06-SH	Maîtrise d'oeuvre de la Zone d'activité de Croix-Mare	Société NEILL INGENIERIE	28 713,50 €
	2017-11-CL	Acquisition de documents	Société RDM VIDEO	30 000,00 €
			Société ADAV	42 000,00 €
	2017-12-SD	Sacs pour collecte sélective	Société COLLECTIVERT	31 766,00 €
	2017-16-SD	Déchetterie de Croix-Mare (Enlèvement, transport,...)	Société COLLECTIVERT	39 600,00 €
			Société IPODEC	39 070,00 €
Société TRIADIS			1 731,25 €	
au-dessus de 90 001 € HT	2017-02-LA	Réfection du bardage et accessibilité PMR de la Médiathèque	Société JPLGC	50 654,81 €
			Société ROSAY	310 000,00 €
			Société AVA	257 209,44 €
			Société Menuiseries Devilloises	34 919,73 €
			Société D.G.S.	32 901,43 €
			Société GAGNERAUD	16 269,66 €

14 marchés

976 466,78 €

BUDGET PRINCIPAL

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Opérations de l'exercice (réelles)	9 880 172,91 €	7 185 892,90 €
Opérations d'ordre	14 426,71 €	143 946,49 €
Report	1 941 211,61 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	11 835 811,23 €	7 329 839,39 €
INVESTISSEMENT		
Opérations de l'exercice	1 211 404,08 €	984 937,43 €
Opérations d'ordre	549 450,33 €	419 930,55 €
Report	773 842,60 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	2 534 697,01 €	1 404 867,98 €
TOTAL GENERAL	14 370 508,24 €	8 734 707,37 €

BUDGETS ANNEXES

	ORDURES MENAGERES	
	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Opérations de l'exercice (réelles)	2 647 096,56 €	2 473 020,82 €
Opérations d'ordre	12 166,69 €	218 143,75 €
Report	799 260,06 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 458 523,31 €	2 691 164,57 €
INVESTISSEMENT		
Opérations de l'exercice (réelles)	317 491,22 €	298 416,03 €
Opérations d'ordre	218 143,75 €	12 166,69 €
Report		9 482,14 €
TOTAL INVESTISSEMENT	535 634,97 €	320 064,86 €
TOTAL GENERAL	3 994 158,28 €	3 011 229,43 €



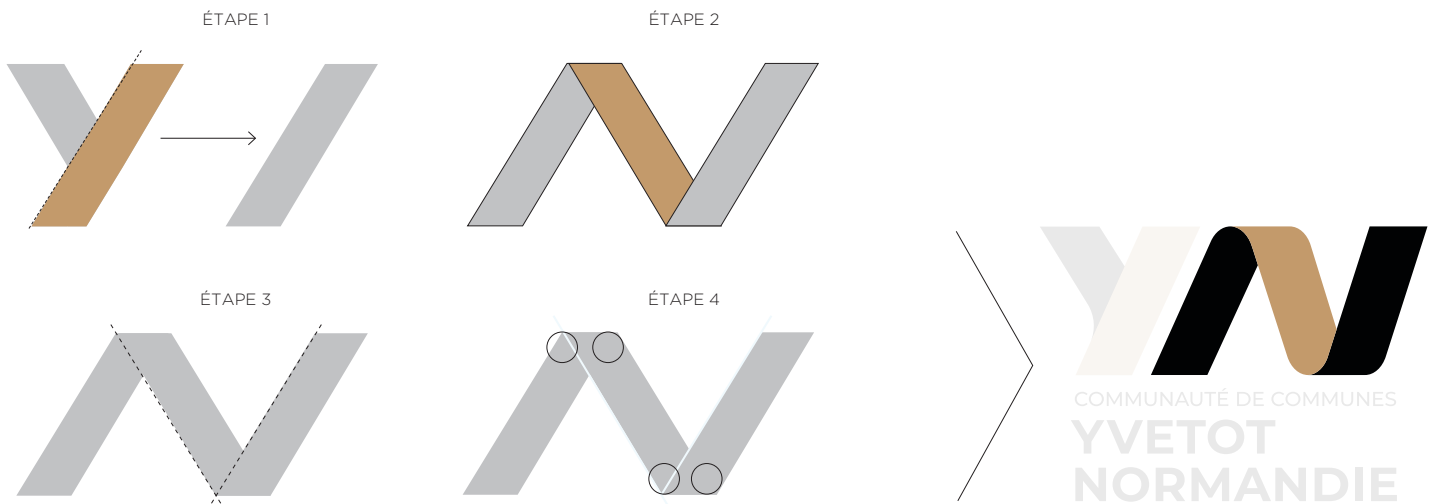
BUDGETS ANNEXES

	ZAC VALLIQUERVILLE		ZAE AUZEBOSC		HOTEL D'ENTREPRISE ST MARTIN DE L'IF	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT						
Opérations de l'exercice (réelles)	512 209,24 €	15 876,96 €	0,40 €	2 558,00 €	30 061,43 €	5 318,20 €
Opérations d'ordre	66 004,32 €	307 500,00 €	234 598,68 €	233 815,26 €	0,00 €	0,00 €
Report	47 577,97 €		108 986,02 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	625 791,53 €	323 376,96 €	343 585,10 €	236 373,26 €	30 061,43 €	5 318,20 €
INVESTISSEMENT						
Opérations de l'exercice (réelles)	116 528,55 €	47 713,83 €		141 564,70 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	307 500,00 €	66 004,32 €	233 815,26 €	234 598,68 €	0,00 €	0,00 €
Report		72 260,19 €	199 164,42 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	424 028,55 €	185 978,34 €	432 979,68 €	376 163,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	1 049 820,08 €	509 355,30 €	776 564,78 €	612 536,64 €	30 061,43 €	5 318,20 €



”

L'action de la Communauté de Communes



1. Du service public au contact de la population

Accueil administratif

5 905 usagers ont été accueillis au siège administratif de la Communauté de Communes.

4 897 appels téléphoniques ont été traités durant l'année 2017.

Le service accueil a pour but l'orientation et le premier renseignement du public de la Communauté de Communes. Il oriente le public vers les différents services de la structure.

L'accueil est en contact direct et permanent avec le public, l'ensemble des services et les élus. Il est en relation avec les fournisseurs et les différents acteurs du territoire comme les associations, les écoles...

Le service :

- Accueille le public
- Reçoit, filtre et oriente les appels
- Distribue les sacs de tri pour les habitants d'Yvetot
- Donne les renseignements généraux concernant la REOM et le fonctionnement du ramassage des Ordures Ménagères
- Renseigne sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

"L'accueil est en contact direct et permanent avec le public, l'ensemble des services et les élus."

Le service assure aussi la gestion du courrier (enregistrement, distribution, mise sous pli, affranchissement, retours...). Il a ainsi la charge :

- de l'enregistrement informatique du courrier
- du tri et de la ventilation du courrier dans les services
- de la mise sous pli et de l'affranchissement
- de la diffusion des informations par voie d'affichage ou la remise de documentation dans les services
- de la réception des offres des marchés publics.

Porte d'entrée de la collectivité, le service s'adapte avec réactivité aux changements de fonctionnement de la Communauté de Communes et aux évolutions sociétales de la population.

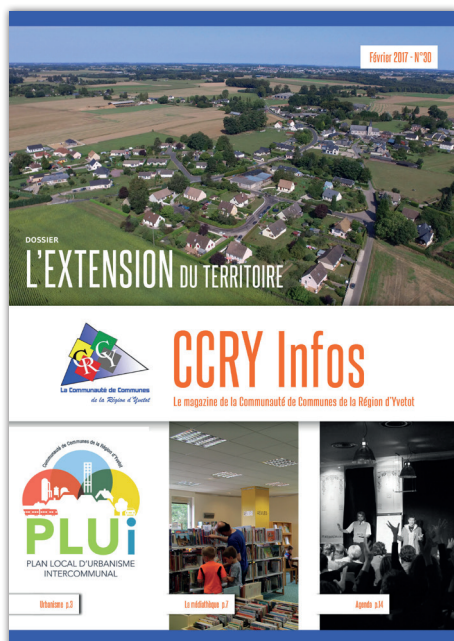


5 905
usagers accueillis

Actions de communication

Le print

En 2017, les numéros 30 & 31 du magazine intercommunal ont été diffusés sur le territoire.



L'identité

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes au 1er janvier 2017, une réflexion sur le nouveau nom de l'intercommunalité et sur son image a été engagée par la "Commission Communication".

Par délibération en date du 11 mai 2017, le Conseil Communautaire validait les grands principes du travail liés à la nouvelle identité de la Communauté de Communes. Ainsi, ont été validés la consultation de la population, des élus et du personnel de la Communauté de Communes ainsi que le planning de travail. Enfin, le recours à une agence de communication a été décidé par la commission afin de l'accompagner dans son travail de réflexion.

"Un projet construit et partagé."

La consultation de la population s'est déroulée du 15 mai au 15 juin 2017. Au total, 218 votes ont été comptabilisés et 28 propositions ont été enregistrées. La consultation du personnel et des élus s'est déroulée sur la même période. L'analyse et les différentes propositions aboutiront en 2018.



FOCUS

> Modernisation de l'action publique

Afin d'améliorer et de développer leurs services dématérialisés mais également pour faire face à des problématiques de renouvellement de leur infrastructure informatique obsolète, la Communauté de Communes et le CCAS d'Yvetot, ont créé un centre de service informatique dans les locaux de la Communauté de Communes.

Ce centre héberge l'informatique des deux structures. Au-delà de répondre le plus efficacement possible à l'optimisation budgétaire des dépenses à venir pour la Communauté de Communes et le CCAS d'Yvetot, l'idée est également d'héberger l'informatique des communes qui le souhaiteraient.

Ce nouveau socle informatique commun permet :

- prévoir l'évolution de l'administration afin de répondre efficacement à une dématérialisation de tous nos services au public en 2022 ;

- de répondre aux nouveaux besoins et au renouvellement de serveurs informatiques ;
- d'optimiser les efforts de mutualisation déjà entrepris (réseau informatique commun CCAS-Communauté de Communes) en mutualisant des matériels coûteux (salle serveurs, serveurs, switch, sauvegarde...) ;
- d'améliorer la qualité du service actuel et permettre de prendre en charge de nouveaux projets en mode « centre de service » ;
- de permettre la transformation et l'hébergement des Systèmes d'Informations des communes intéressées ;
- de mettre en place une politique unique et globale de sécurisation des Systèmes d'Informations (firewall, anti-spam, anti-virus, contrôle d'accès...) ;
- d'optimiser les coûts de mise en place des infrastructures en les mutualisant dès le départ (économie de 46 000 € pour la Communauté de Communes) ;
- de permettre la mise en place d'un PCA (Plan de reprise d'activité) avec l'installation d'un serveur de secours sur un site distant permettant en cas de sinistre, de panne ou de maintenance, de garantir une continuité totale du fonctionnement informatique des structures faisant partie du centre de service informatique ;
- d'améliorer et de simplifier l'administration globale de la solution pour le personnel informatique des deux structures pour une meilleure efficacité ;
- de permettre la mise en place d'un portail captif unique pour l'accès wifi de différents sites de la Communauté de Communes et du CCAS d'Yvetot ;
- de permettre à la Communauté de Communes de venir se greffer sur la solution de badgeage déjà installée au CCAS pour le personnel sans passer par une nouvelle installation complète (économie de 6 600 €) ;
- d'envisager un projet de dématérialisation des assemblées pour 2018.



120

postes informatiques



40

serveurs virtuels

2. Action culturelle et sportive

La Médiathèque Guy de Maupassant

La Médiathèque Guy de Maupassant assure l'égalité d'accès à la culture, à l'information et à internet pour tous et toutes. L'établissement est composé de deux pôles implantés à Yvetot : la médiathèque Guy de Maupassant (920 m²) au 9, rue Guy de Coubertin où sont également conservés les documents patrimoniaux, et l'annexe de l'Assembley située dans l'enceinte de l'EHPAD des Dames blanches au 8, rue du Champ de Mars. En 2017, le site Guy de Maupassant a été ouvert au public 1 428 heures sur 286 jours ouvrés. La médiathèque est ouverte 30 heures par semaine du lundi au samedi (20 heures sur 4 jours en juillet et août). Le site de l'Assembley a été ouvert 352 heures sur 179 jours ouvrés réparties hebdomadairement sur 4 jours (2 heures sur 1 jour en juillet et août) et 2 heures d'ouverture quotidiennes. Les ressources documentaires physiques et internet sont consultables sur place par tous et toutes gratuitement et sans condition. L'emprunt de ressources documentaires et la consultation de ressources numériques à domicile nécessitent une adhésion à la Médiathèque.



Les recettes

Les recettes d'inscription se sont montées à 12 752 €. Les services (impressions couleurs et noir et blanc, photocopies) ont généré 1921 € de recettes.

Les usages et usagers

- 3 217 adhérents, dont 1 261 hommes et 1 956 femmes, et 3 062 du territoire de la Communauté de Communes.
- Adhérents ayant emprunté au moins un document : 2 531 dont 955 hommes et 1 576 femmes, dont 2 377 de la Communauté de Communes.
- 100 636 prêts de supports matériels.
- 670 prêts sous forme numérique.
- 2 675 réservations de documents.



3 217
adhérents

Les bibliothécaires ont fait 135 accueils de groupes (maternelles, primaires, collèges, lycées et autres institutions culturelles et sociales), représentant 4 379 enfants ayant emprunté 5 980 documents. Ces accueils concernent 95 classes dont 29 maternelles et 38 primaires provenant pour 49 d'entre elles d'Yvetot et 46 des autres communes de la Communauté de Communes.

Les collections et l'animation

- 90 990 documents dont :
 - 58 956 livres
 - 15 290 CD
 - 5 980 DVD
- 4 992 acquisitions dont 3 894 livres, 517 CD et 581 DVD.
- 122 abonnements de périodiques (presse quotidienne, revues et magazines).
- 1 abonnement à une plateforme de vidéos à la demande.
- 1 abonnement à une plateforme de presse en ligne.

Les dépenses pour ces acquisitions se sont élevées à 58 700 € dont :

- 34 337 € pour les livres
- 7 751 € pour les CD
- 11 223 € pour les DVD
- 5 389 € pour la presse

Les dépenses pour les abonnements aux plateformes numériques se sont élevées à 2 733 €.

- 71 animations

Le personnel

L'équipe est constituée de 14 agents dont 1 directrice, 12 bibliothécaires et 1 agent d'entretien. 7 bénévoles interviennent à l'Assemblée.



Le Conservatoire de musique Fernand Boitard

Le Conservatoire de Musique Fernand Boitard a pour missions d'offrir un enseignement musical de qualité, former de futurs musiciens amateurs et d'orienter les élèves vers les métiers de la musique. Pour mener à bien ses missions, l'équipe du Conservatoire est composée d'un directeur, d'une secrétaire, de 22 enseignants et d'un agent d'entretien.



Le Conservatoire en chiffres

- > **428 élèves** inscrits dont 383 sur le territoire en 2017
- > **295 heures** de cours ont été dispensées pendant l'année.
- éveil musical pour les 5 et 6 ans ;
- cours d'initiation pour les 7 ans ;
- cours de formation musicale à partir de 8 ans ;
- cours de flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, violon, violoncelle, guitare classique, percussions, piano classique, accordéon, chant, guitare électrique, guitare basse.

La pratique collective a une place très importante au sein du Conservatoire et un grand nombre d'orchestres et d'ensembles vocaux permettent aux élèves d'acquérir

l'expérience et d'apprécier le plaisir de jouer en groupe :

- harmonies initiation, junior et sénior
- orchestres à cordes junior et sénior
- big-band de jazz
- trois ensembles de guitares
- trois ensembles de percussions
- trois ensembles d'accordéons
- ensemble de clarinettes
- trois chorales enfants
- chorale jazz
- ateliers « musiques actuelles »

Le Conservatoire de musique assure également de nombreuses manifestations musicales sur l'ensemble du territoire et en dehors du territoire (Rouen, Caen, Evreux, Le Trait, Maromme).

Le Conservatoire intervient également en milieu scolaire : deux enseignants sont affectés 8h30 par semaine à l'intervention en milieu scolaire dans les écoles du territoire pour un apprentissage de la musique.



428
élèves inscrits

Le projet d'établissement

Depuis septembre 2017, dans le cadre du projet d'établissement, le conservatoire a mené des actions fortes sur le territoire :

- Ecole St Michel : présentation de la guitare à 3 classes de CE2.
- Ecole de Fréville : présentation d'instruments, bois, cuivres, cordes, musiques actuelles et concert pour tous les élèves de l'école.
- Les élèves des classes de 6ème du collège Bobée ont assisté au concert des professeurs.
- Présentations d'instruments à l'IME.
- Découverte de la classe de percussions du conservatoire, au conservatoire, pour 10 jeunes du groupe de djembé de l'IME.
- Travail d'une pièce pour marimba et djembés avec le professeur de percussions du conservatoire et les jeunes du groupe de djembé de l'IME.
- Visite de l'atelier de fabrication d'instruments de l'IME par des élèves d'une classe de formation musicale du conservatoire.

LES TEMPS FORTS

> Le concert des professeurs

Moment toujours très apprécié des parents et des élèves, le concert des professeurs permet de mettre en lumière les qualités artistiques des enseignants du conservatoire.

En 2017 encore, le programme proposé était riche et varié, de la musique classique à la musique contemporaine en passant par le

jazz, la musique traditionnelle et la musique de variétés.

Ce concert se terminait de manière grandiose avec une interprétation des « Tableaux d'une exposition » de Moussorgski, réunissant 20 musiciens.

> Les concerts de fin d'année

En 2017, exceptionnellement, le conservatoire n'a pas organisé ses concerts de fin d'année, mais a participé très activement au Festival « L'EUROPE DE MES REVES » organisé par la Maitrise de Seine Maritime durant le week-end de l'Ascension.



> La saison musicale

Comme tous les ans, la « Saison musicale » 2017 a offert au public une programmation très éclectique :

- 14 octobre - Soirée jazz avec le groupe « TRIAD'ZZ »
- 2 décembre - Soirée classique avec un « Dixtuor à vent »
- 4 février - Soirée Pop/Rock avec le groupe « VILAIN FREAKS »
- 29 avril - Soirée jazz avec le groupe « BLUE CLOUD »

Le centre aquatique E'CAUX Bulles

Réalisation de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, le complexe aquatique E'CAUX BULLES est ouvert toute l'année. Le complexe abrite plusieurs bassins à vocation sportive ou ludique, un pentagliss et des espaces extérieurs, ainsi qu'un espace fitness & bien-être pour la remise en forme, la détente et la récupération.

Depuis son ouverture en 2010, la gestion du site a été confiée à la société Vert Marine par délégation de service public. Le délégataire assure l'exploitation, l'entretien, l'animation et la communication. L'objectif est d'accueillir au mieux les usagers qu'ils soient abonnés, licenciés d'associations, scolaires ou encore utilisateurs occasionnels.

En recherche constante d'amélioration et de modernisation des services proposés, des animations ont lieu toute l'année : aquaform, aquacycling, fitness, soirées (« fluo », karaoké, Zen), chasse aux œufs à Pâques, structures gonflables.

Les tarifs

Les tarifs ont été augmentés en octobre 2017 d'1,01 %. La dernière augmentation remontait au 1er janvier 2015.

En chiffres ...

> 180 921 entrées

La fréquentation de l'établissement est restée stable par rapport à 2015 et 2016, le succès reste au rendez-vous.

> 771 abonnements

Le nombre d'abonnements est resté stable par rapport à l'année 2016, avec une hausse pour le club aquagym et une légère baisse pour le fitness.

> Répartition de la fréquentation

- Public : 87 085
- Activités : 22 289
- Remise en forme : 21 063
- Centres et groupes : 3 322
- Clubs : 12 240
- Scolaires : 34 922

Acquisitions 2017

En 2017, le Centre aquatique s'est doté de :

- 1 nouveau tapis de course
- 1 nouveau vélo d'entraînement
- 1 nouveau vélo allongé
- 12 aquajump

NOUVEAUTÉS 2017

En 2017, le Centre aquatique a créé :

- l'aquajumping
- le Lagon tonic



771

abonnements

180 921

entrées



3. Aménagement du territoire

Urbanisme, un PLUI en mouvement.

Le PLUi / RLPI

Document d'urbanisme réglementaire planifiant l'aménagement du territoire intercommunal, le PLUi définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot (Communauté de Communes) et détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

Au-delà, la réflexion sur le PLUi doit permettre de développer une stratégie commune à horizon 15 ans et ainsi donner une nouvelle envergure au territoire. Il est l'expression du projet de territoire de la Communauté de Communes en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, de transports en commun, d'offre commerciale, de préservation du cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages, etc.

Planification

La Communauté de Communes est compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 25 octobre 2015. Les études sur le PLUi et le RLPI, démarrées en juillet 2016, ont avancé en 2017.

> PLUi & RLPI

La première phase du PLUi concernant le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement s'est déroulée en 2016 et les orientations de ces documents ont été présentées en séminaire intercommunal le 12 janvier 2017.

Une conférence des maires s'est tenue le 27 février 2017 afin d'expliquer le déroulement de la deuxième phase du PLUi : l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document vise à détailler le projet de territoire sur 10 ans à travers différents axes (démographie, mobilité, développement durable...). Des séminaires intercommunaux ainsi que des ateliers thématiques ont été organisés dans le but

d'approfondir les axes du PADD et les valider avec tous les élus. Cette phase s'est terminée par le débat du PADD en conseil communautaire le 12 décembre 2017.

> PLU communaux

Les documents d'urbanisme des communes ont également été poursuivis :

- Janvier 2017 : Arrêt du PLU de Touffreville-la-Corbeline
- Mai 2017 : Approbation du PLU de St Clair sur les Monts
- Juin 2017 :
 - o Approbation du PLU d'Autretot
 - o Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Fréville/St Martin de l'If
 - o Approbation du PLU d'Yvetot
- Septembre 2017 : Arrêt du PLU de Valliquerville
- Décembre 2017 : Prescription de la modification n°2 du PLU de Ste Marie des Champs

Diagnostic et
Etat Initial de
l'Environnement

juil. 2016

Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durable

janv. 2017

Traduction
réglementaire

déc. 2017

Enquête publique

déc. 2018

Approbation

avril 2019

sept. 2019

Plusieurs enquêtes publiques ont eu lieu en 2017 concernant les procédures de PLU communaux :

- du 17 octobre au 17 novembre 2017 concernant le PLU de Touffreville-la-Corbeline
- du 20 mars au 21 avril concernant le PLU d'Autretot
- du 23 octobre au 23 novembre concernant le PLU d'Auzebosc
- du 18 novembre au 20 décembre concernant le PLU d'Ecalles-Alix



Instruction du droit des sols

Le Service Urbanisme Intercommunal, créé le 1er janvier 2015, a pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes du territoire, c'est-à-dire l'étude des permis de construire et des déclarations préalables de travaux.

Il instruit également les dossiers d'accessibilité pour les commerces et les autres E.R.P. ainsi que les demandes de pose d'enseigne et de panneau publicitaire.

L'instruction des dossiers d'autorisation est effectuée par deux instructeurs. L'un des instructeurs est spécialisé en accessibilité et le second en publicité. La partie administrative des dossiers est assurée par une secrétaire, recrutée par voie de CAE en 2017 pour un an.

Les dossiers sont traités par ordre chronologique et il n'y a pas de sectorisation géographique entre les agents. Cela permet de connaître l'ensemble des règlements et que soit assuré un suivi sur les dossiers même en cas d'absence. Les pétitionnaires peuvent être régulièrement informés sur l'évolution de leur dossier, par téléphone, mail ou prise de rendez-vous.

Le service travaille avec l'architecte conseil du CAUE afin d'améliorer la

991 dossiers

qualité du traitement de certaines constructions.

Les instructeurs sont également sollicités par les administrés avant le dépôt des dossiers d'urbanisme pour avoir des renseignements sur les règles à respecter et la constitution des dossiers.

Ainsi 395 administrés ont été reçus par les agents du service urbanisme.

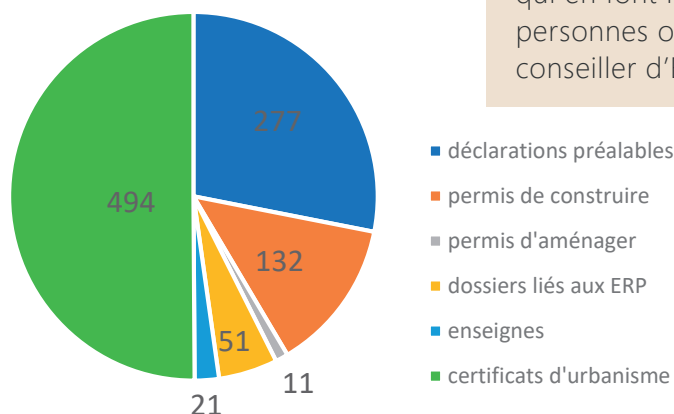
On note une forte augmentation du nombre de dossiers à instruire en 2017, +25% entre 2016 et 2017. Pour rappel, les déclarations d'intention d'aliéné (DIA) ne sont pas traitées par le service commun d'instruction.

CAUE et Espace info énergie

Des permanences avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement sont organisées dans les bureaux de la Communauté de Communes deux fois par mois. Il aide à l'amélioration de la qualité architecturale des projets de construction et également à trouver des solutions techniques pour respecter les règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire. 52 personnes ont pu être reçues lors de ces permanences (37 de plus qu'en 2016).

La convention avec le pays « Plateau de Caux Maritime » a été reconduite afin qu'un conseiller de l'Espace Info Energie continue de recevoir une fois par mois les administrés qui en font la demande. 22 personnes ont été reçues par le conseiller d'Espace Info Energie en 2017 (3 de moins qu'en 2016).

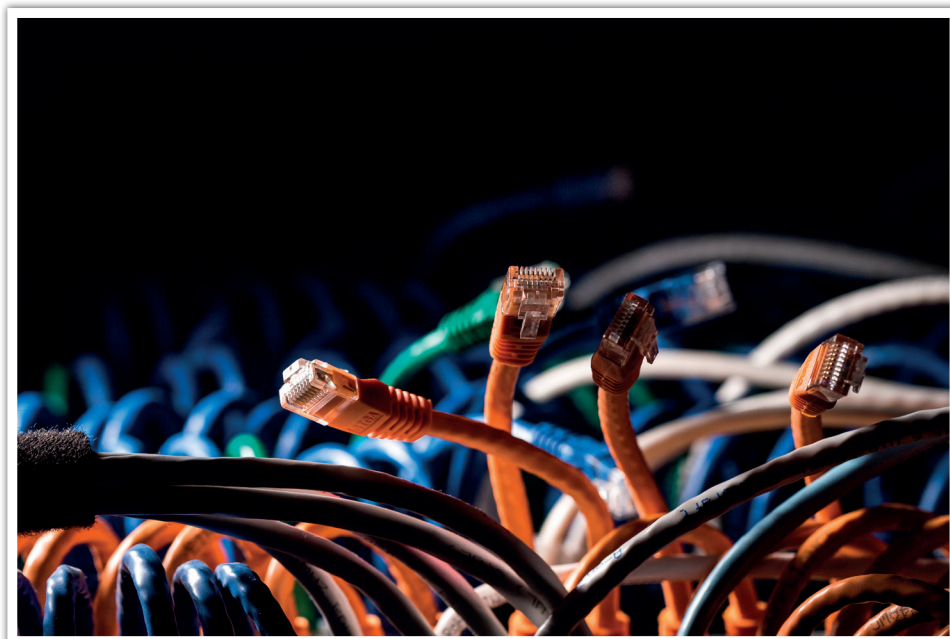
Instructions 2017



Développement du numérique

Afin d'assurer une meilleure qualité de couverture internet sur son territoire, la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte Numérique 76 pour développer la fibre optique jusqu'à l'habitant et l'entreprise.

Plusieurs études ont été menées courant 2017. Le programme des travaux, qui devrait s'étaler jusqu'en 2022, sera communiqué en 2018.



Compétence transférée au Syndicat Mixte Numérique 76.

4. Développement économique et touristique

Développement économique

La Communauté de Communes assure la cohérence globale du développement économique sur son territoire. Elle accompagne les activités économiques existantes et incite à l'installation de nouvelles entreprises. Afin d'assurer cette cohérence, la loi NOTRE prévoit un partage de la compétence « Commerce », un travail a donc été engagé avec les communes afin de définir l'intérêt communautaire de la politique local du commerce et soutien aux activités commerciales.

Pour l'aider dans cette tâche, la CCYN collabore avec plusieurs organismes, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen et Seine-Maritime Attractivité (SMA).

Ainsi, elle a signé une convention de partenariat avec la CCI en octobre 2017 afin de notamment :

- Créer un guichet unique au sein de la maison de l'intercommunalité
 - L'organisation de rencontres interentreprises afin de créer du réseau
 - Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire.
- Autre illustration de ces partenariats, Seine Maritime Attractivité a réalisé une étude prospective sur le foncier

d'entreprise dans le cadre du PLUi.

La CCYN a mis en place une stratégie Economique notamment en soutenant et en accompagnant tout le parcours de vie des entreprises.

Pour les créateurs d'entreprise :

Lancement d'une réflexion sur le secteur gare avec l'EPFN et la ville d'Yvetot afin notamment d'y créer une pépinière d'entreprise et un espace coworking pour les favoriser et accompagner la création d'entreprise en complément de l'accompagnement apporté par le guichet unique.

Pour les entreprises en développement :

- Gestion d'hôtels

d'entreprise : en 2017, la CCYN a cédé son hôtel d'entreprise de Valliquerville à l'un de ses locataires qui souhaitait poursuivre son développement sur le territoire. La fusion avec l'ex Communauté de Communes du Plateau Vert a permis de récupérer la gestion d'un autre hôtel d'entreprise comprenant 5 cellules de 45 à 210m², toutes occupées.



- Aménagement de parcs

d'activité : l'année 2017 a vu le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parc d'activité Mixte artisanal à Croixmare et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parc d'activité industriel à Ecretteville. Une convention avec le Département, Caux Seine Agglo et les entreprises riveraines a été signée pour l'aménagement du carrefour d'accès au futur parc d'activité d'Ecretteville.

- Aides aux entreprises :

Signature d'un partenariat avec le Département pour la mise en place d'une aide à l'immobilier d'entreprise (subvention) pour les entreprises en développement qui achètent ou font construire des locaux plus grands.

Participation financière de la CCYN d'un montant total de 13 867€ à l'opération FISAC de la ville d'Yvetot au bénéfice des commerçants et artisans du centre-ville.

- **E'caux Centre** : Après la signature du protocole d'accord avec les banques pour la levée des hypothèques et la délivrance des accords de banque, la commercialisation du site a pu commencer.



Le soutien tout au long de la vie de l'entreprise

La CCYN a organisé en partenariat avec la CCI, et en présence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et du Département, une réunion d'information à destination de l'ensemble des entreprises du territoire sur les dispositifs d'aides publiques. La mise en place du guichet unique permet aujourd'hui aux chefs d'entreprises et porteurs de projet de trouver en un lieu unique toutes les réponses à leurs questions sur l'emploi, la formation, la recherche de locaux, terrains, financements



La pérennisation de l'entreprise

L'adhésion de la CCYN au SMN76, afin d'assurer un déploiement de la fibre optique sur tout son territoire, répond aussi à une forte demande des entreprises. En effet, une enquête réalisée auprès des entreprises a permis de mieux cerner les différents besoins identifiés en termes de débit Internet. Et 2 réunions ont

été organisées avec les entreprises et les opérateurs afin d'étudier les solutions opérationnelles envisageables en fonction de ces différents besoins.

Enfin, la réflexion menée sur la compétence commerce a pour objectif d'assurer la pérennité et le dynamisme des magasins du centre-ville, outil indispensable à l'attractivité de notre territoire.

La première entreprise à bénéficier du dispositif est la coopérative AGYLIN, implantée à Baons-le-Comte qui a bénéficié d'une subvention totale de 80 000€ pour la création d'un bâtiment de 4000 m² dédié à l'implantation de 3 nouvelles lignes de teillage.



FOCUS

> Nos zones d'activité existantes et à venir.

La Communauté de Communes a aménagé et gère 2 parcs d'activités à vocation tertiaire et mixte artisanat, à Valliquerville et Auzebosc, au bord d'axes routiers stratégiques et à proximité des échangeurs d'autoroutes. Ces parcs d'activités représentant plus de 12ha aménagés, ils accueillent près de 20 entreprises.

Ces parcs étant quasiment complets, la Communauté de Communes a décidé d'aménager 2 nouveaux parcs d'activités à Croixmare et Ecretteville-les-Baons et prévoit déjà l'extension des zones existantes. Soit plus de 30ha de terrains viabilisés qui seront progressivement proposés à la vente.



ZA Auzebosc



ZA Valliquerville



ZA Auzebosc - E'Caux Centre

Projets touristiques

L'année 2017 fut l'occasion de déposer auprès du département les dossiers de 8 itinéraires de randonnées pédestre et 3 itinéraires cyclo-touristiques à inscrire au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

Un travail a également été commencé en partenariat avec la ville d'Yvetot pour baliser 2 itinéraires urbains de découverte du patrimoine.

Plusieurs animations ont été organisées sur nos itinéraires de randonnée : un rallye des familles par le Département à l'occasion des festivités des 400 ans du Manoir du Fay, avec la tenue d'un stand Office du Tourisme/CCYN (photo), une randonnée Nordique par le Département également sur le parcours d'Allouville.

La CCYN a invité l'ensemble des hébergeurs du territoire pour une réunion d'information sur le fonctionnement de la taxe de séjour et les actions que son versement par les touristes a permis de réaliser.

L'accueil, l'information et la promotion touristique

La mission d'accueil, d'information et de promotion touristique est déléguée au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), qui assure ainsi la gestion des offices de tourisme d'Yvetot et Allouville-Bellefosse.

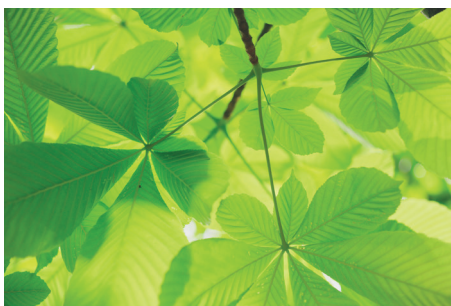


5. Environnement et développement durable

> Protection et mise en valeur de l'environnement

Le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes a pris de nouvelles compétences concernant le numérique ainsi que la protection et mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Une nouvelle commission a été constituée, et M. GARAND a été désigné Vice-président en charge de cette compétence.



Un PCAET à l'échelle du Pays

Le Pays du Plateau de Caux Maritime a mis en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET est réalisé à l'échelle du Pays (donc des 3 Communautés de Communes : la *Communauté de Communes de la Région d'Yvetot*, la *Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre* et la *Communauté de Communes du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville*) (délibération du 11 mai 2017).

La loi du 17 août 2015 sur la Transition Énergétique pour une croissance verte impose aux EPCI dont la population est comprise entre 20 000 habitants et 50 000 habitants, d'élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2018. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans. Le SDE 76 sera un partenaire



technique pour l'élaboration du plan.

Pour réaliser ce PCAET, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) déposera un marché en avril 2018. La durée de la prestation sera de 16 mois à partir de la notification du marché.



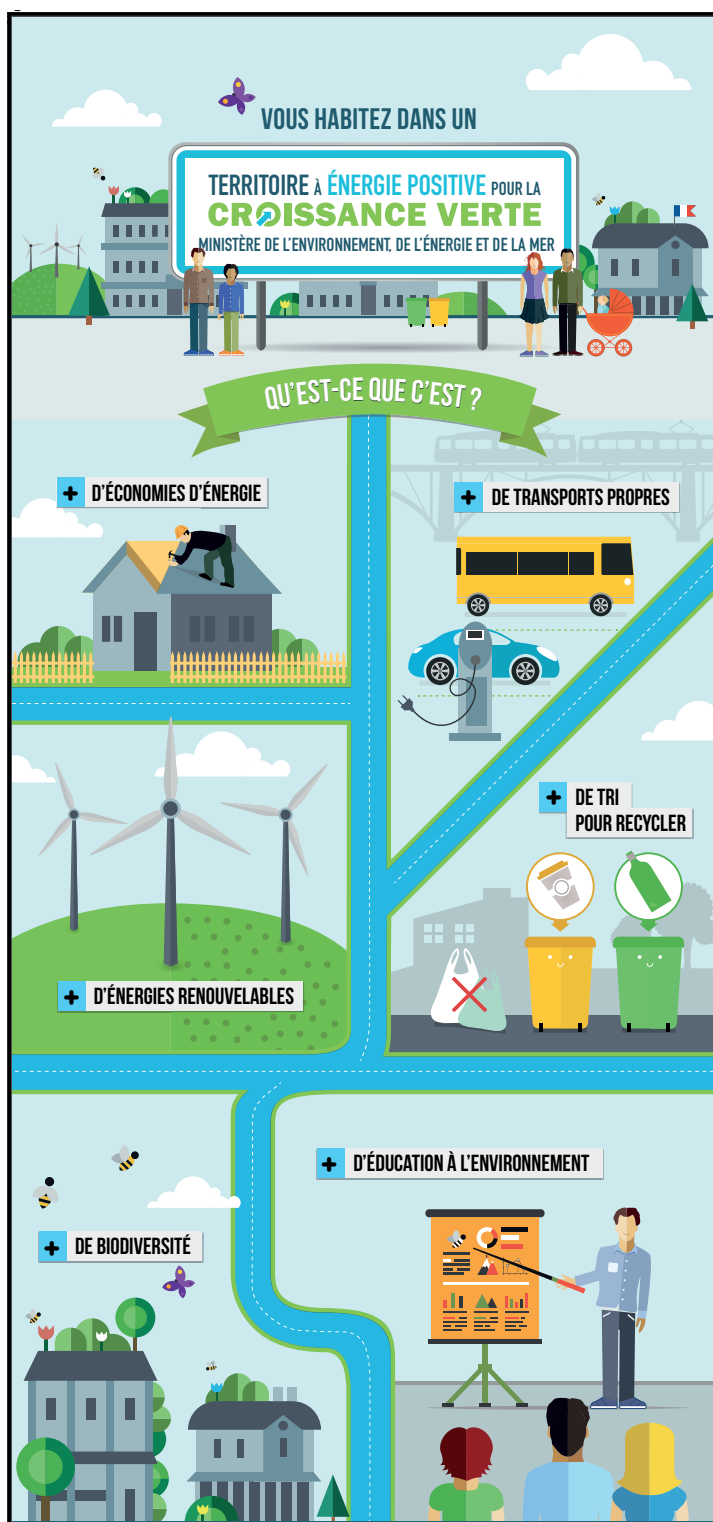
Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

La Communauté de Communes a été lauréate de cet appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance Verte » (TEPCV). (Convention du 3 février 2017). Le territoire de la Communauté de

Communes a déposé des dossiers, et les actions doivent être engagées pour fin 2017. La subvention accordée est à hauteur de 80%.

La demande initiale totale (avec les dossiers des communes et ceux de la Communauté de Communes) était de 223 000€ de subventions HT.





Action 1 : optimisation des consommations énergétiques sur le patrimoine d'éclairage public et dans les bâtiments via les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

La labellisation TEPCV donne accès au programme des CEE pour un total de 300 GWhc (soit 975 000€ de subvention possible). Les opérations de rénovation énergétiques sur les bâtiments publics concernent les travaux suivants :

- Rénovation éclairage public
- Isolation ou changement de chauffage pour bâtiments publics
- Isolation ou changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels
- Raccordement bâtiment public ou résidentiel à un réseau de chaleur

État d'avancement de la dépense de l'enveloppe au 31/12/2017

	Somme de CCE (MWh cumac)	Somme des montants CEE (HT)
CCAS Yvetot	11 130,09	27 825 €
Commune d'Allouville Bellefosse	11 898,89	29 747 €
Commune d'Autretot	7 052,12	17 630 €
Commune de Bois-Himont	18 073,85	45 185 €
Commune de Bretteville	5 386,43	13 466 €
Commune de Croixmare	1 853,57	4 634 €
Commune de Freville	3 016,42	7 541 €
Commune de Hautot St Sulpice	18 953,85	47 385 €
Commune de Veauville les Baons	4 875,55	12 189 €
Total général	82 240,76	205 602 €



Action 2 : création de jardins de la biodiversité sur les espaces publics, installation des ruches.

Une convention a été signée avec l'association CARDERE afin de réaliser des jardins de la biodiversité sur plusieurs sites de la Communauté de Communes et dans les écoles intéressées. Ces animations seront réalisées en 2018. Des nichoirs et des hôtels à insectes seront fabriqués par l'ESAT d'Yvetot. Les animateurs de l'association CARDERE interviendront d'abord pour sensibiliser le public (élèves, agents de la Communauté de Communes) et organiseront le

chantier participatif.

La Communauté de Communes a signé une convention avec monsieur Jouen, apiculteur, responsable du rucher école de Bois-Himont. Il s'engage à gérer 6 ruches installées sur le site de l'Ecaux Centre. Des animations apicultures dans les écoles seront prévues pour l'année 2018. (3000€ de budget annuel via une convention pour 3 ans)



Action 3 : Développement de la mobilité électrique durable (achat de véhicules électriques).

Pour agir sur le mode de déplacement des équipes techniques de la Communauté de Communes, la collectivité a choisi d'investir dans l'acquisition de véhicules "verts" :

- Un Partner pour le pôle administratif,
- Un Partner pour le service Ordures ménagères,
- 1 borne de rechargement à la Communauté de Communes (installation en 2018),
- 2 vélos électriques Communauté de Communes et médiathèque-conservatoire.

Certaines actions qui avaient été proposées dans la demande de

subvention n'ont pas été réalisées car reportées ou financées via d'autres dispositifs :

- Le projet de Ressourcerie Une convention de partenariat a été signée avec l'association EMMERGENCE et une étude financée par des fonds européens, Régionaux et Départementaux pour une enveloppe de 48 000 € pour 1 an d'étude (une personne embauchée à temps plein sur cette question).

- Le projet de plate-forme de déchets verts. Ce projet sera étudié dans le cadre de Territoire Durable 2030. Ainsi l'achat d'un container a été reporté.



FOCUS

> Candidature Territoire Durable 2030



> Contexte

Lors du Sommet sur le Développement Durable de septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté un nouveau programme de développement durable : Agenda 2030. La Région Normandie propose un seul dispositif unique IDÉE (Initiative Développement Durable Energie Environnement) pour soutenir les projets dans le domaine de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable.

Ce dispositif permet à un territoire d'accéder à une seule aide globale à l'ingénierie, en rassemblant plusieurs dispositifs régionaux différents. Il permet également à un territoire de traiter plusieurs enjeux simultanément en assurant la transversalité entre ceux-ci.

> Objectifs

- Accompagner des territoires dans leurs démarches globales de développement durable, transversales et ambitieuses au regard de leur situation, en s'inscrivant dans l'agenda 2030 pour le développement durable.
- Favoriser l'accès à des subventions.
- Valoriser chemin faisant « 10 territoires pilotes pour demain ».
- Amplifier la dynamique du réseau des territoires durables de Normandie permettant l'échange de bonnes pratiques et l'innovation territoriale.

Afin d'accéder au dispositif « Territoire Durable 2030 », les EPCI doivent s'engager à développer une stratégie globale se composant de 7 thèmes minimum dont les 4 thèmes obligatoires :

1. Elaboration d'une démarche interne de développement durable au sein des services
2. La transition énergétique
3. Biodiversité (La trame verte et bleue)
4. L'économie circulaire

Viennent s'ajouter des thématiques pour chaque pilier du développement durable, dont il faut sélectionner au moins un thème par pilier : Economie, Social, Environnemental, Transversal.

La mise en œuvre de la stratégie globale ne pourra excéder 3 ans (date de notification de l'aide par la Région). Il sera possible de bénéficier de bonifications d'aide dès que le territoire s'engagera dans la démarche Territoire Durable 2030.

Le montant de l'aide régionale et la durée du projet seront déterminés en fonction des thèmes de travail choisis par le territoire.

L'aide financière de la Région sera limitée à 50% du montant des dépenses éligibles HT.

Une aide plafonnée à 150 000 €, (sur 3 ans), financera les 4 thèmes obligatoires, à laquelle s'ajouteront les aides liées aux thèmes supplémentaires choisis.

> Pôle gestion des ordures ménagères

La collecte et l'élimination des déchets ménagers font partie des compétences de la Communauté de Communes depuis sa création en 2002. Jusqu'en 2016, la Communauté de Communes assurait la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 14 communes qui la composaient. Au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes a été impactée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a fait évoluer son périmètre passant de 14 à 20 communes.

Ainsi, en 2017, la Communauté de Communes exerce la compétence déchets sur les 14 communes historiques ainsi que sur les communes d'Ecalles Alix et de Rocquefort. Concernant les 4 dernières communes (Carville la Folletière, Croix Mare, Mesnil Panneville et Saint Martin de l'If), la compétence déchets est déléguée au Syndicat des Ordures Ménagères des Vallées de l'Austreberthe et Seine (SOMVAS) pour encore 1 an.

La collecte et le traitement des ordures ménagères

Les équipements

La Communauté de Communes dispose de quatre Bennes à Ordures Ménagères (BOM) bi compartimentées (2/3 Ordures Ménagères et 1/3 Collecte Sélective). Ces BOM sont utilisées en permanence car elles permettent une collecte simultanée et séparée des ordures ménagères (OM) avec la collecte sélective (CS). La benne la plus ancienne est utilisée occasionnellement. Elle permet d'assurer une collecte en cas de problèmes techniques ou lors des reports de tournée.

Les particuliers

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la Communauté de Communes a équipée tous les usagers de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères. Cette dotation respecte un certain

nombre de critères. Le volume du bac est proportionnel au nombre de personnes composant le foyer ainsi qu'à la fréquence de collecte. Les conteneurs sont attribués de la façon suivante :

Collecte de type C1 (une collecte par semaine) :

- 1 à 2 personnes : 120 litres
- 3 à 5 personnes : 180 l
- 6 à 7 personnes : 240 l
- 8 personnes et plus : 340 l

Collecte de type C2 (deux collectes par semaine) :

- 1 à 5 personnes : 120 litres
- 6 à 8 personnes : 180 l
- 9 personnes et plus : 240 l

Les habitats collectifs

Le volume des bacs est fonction du nombre de logements et il est ajusté à la production de déchets de l'immeuble.

Les professionnels

Le volume du conteneur est adapté au cas par cas en fonction de la quantité de déchets.

La collecte

En 2017, la Communauté de Communes a étendu sa régie de collecte aux communes d'Ecalles Alix et Rocquefort. Ainsi, la Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et

assimilés en régie sur 16 communes avec quatre équipes comptant au total 8 agents. La fréquence de collecte varie en fonction du milieu : urbain ou rural. La ville d'Yvetot, possède des collectes de type C2 ou C1 (2 ou 1 collecte par semaine). Seul le centre-ville et les habitats collectifs d'Yvetot conservent deux ramassages. Les 15 autres communes sont collectées une fois par semaine.

Le ramassage est effectué par quatre équipes composées chacune d'un chauffeur avec un ou deux agents de collecte. Cela permet d'assurer des collectes simultanées sur Yvetot et les autres communes.

Les déchets



ménagers assimilés

Il s'agit de déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont, par leur nature et leur mode d'élimination, assimilables à des déchets ménagers. Sur le territoire de la Communauté de Communes, la production de déchets ménagers assimilés est importante notamment avec les commerçants, les artisans, les administrations, les cantines, les établissements scolaires, les établissements hospitaliers... Tous ces producteurs de déchets ménagers assimilés bénéficient de la collecte en porte à porte. La collecte des professionnels est intégrée dans les circuits classiques de ramassage des ordures ménagères. Ils bénéficient d'une ou de deux

collectes hebdomadaires. Certains commerçants sont ramassés trois fois par semaine sans que cette collecte modifie les circuits de ramassages existants et sans qu'une tournée spécifique ne soit créée.

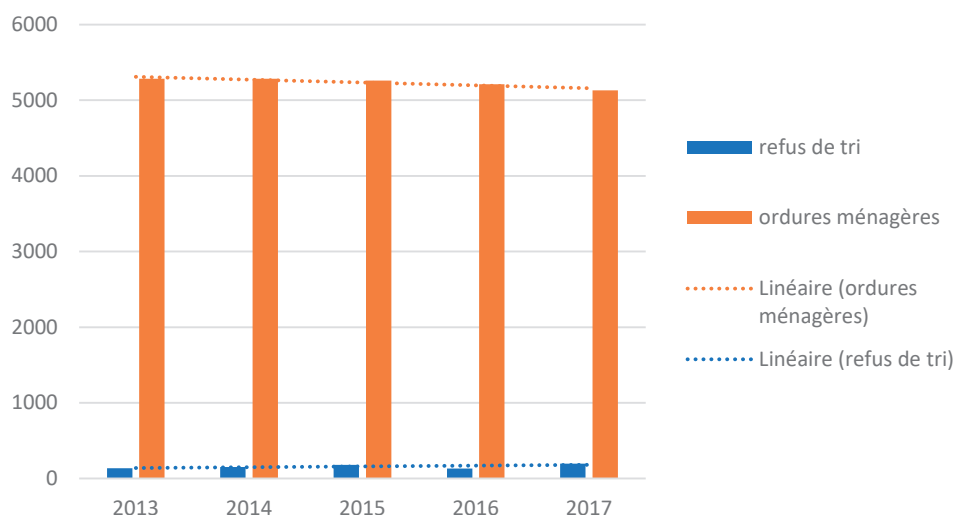
Les tonnages

La collecte pour l'année 2017 a été de 5 330 tonnes (OM et refus de tri) soit une moyenne de 222 kg d'ordures ménagères par habitant et par an. La quantité d'ordures ménagères par an et par habitant a diminué de 4,7%.



5 330
tonnes collectées

Évolution du tonnage Ordures Ménagères



La collecte sélective en porte-à-porte

La Communauté de Communes pratique une collecte sélective multi-matériaux en porte à porte. Les déchets ainsi recyclés sont les bouteilles et flacons plastiques, les boîtes et emballages en carton, les briques alimentaires, les papiers, les boîtes de conserve et de boisson, les barquettes aluminium ainsi que les bidons alimentaires et les aérosols. Depuis le 20 septembre 2016, la Communauté de Communes pratique l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers sans distinction. Ainsi, tous les emballages plastiques se trient.



la stabilité du taux de refus de tri entraine une augmentation de la Collecte Sélective nette d'environ 20% par rapport à 2016 ce qui fait un total pour 2017 de 976 tonnes (environ 41 kg/an/habitant). Cette progression importante de la collecte sélective est liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis le 20 septembre 2016 ainsi qu'à l'intégration de 2 nouvelles communes.

Les matériaux recyclables issus de la collecte sélective se répartissent selon les flux ci-dessous :

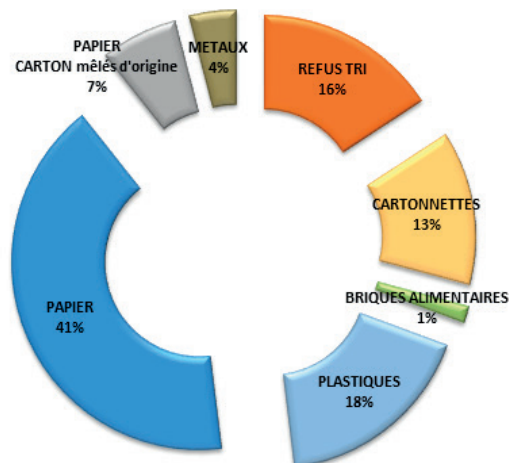


976
tonnes valorisées

Les tonnages

Les emballages recyclables ramassés lors de la collecte par les BOM sont déposés au quai de transfert. Il s'agit de la Collecte Sélective brute. Ces emballages recyclables sont ensuite transportés vers un centre de tri où chaque matériau recyclable est séparé. Les produits indésirables ne pouvant être recyclés constituent les refus. Après leur tri, les matériaux recyclables issus du centre représentent la Collecte Sélective nette.

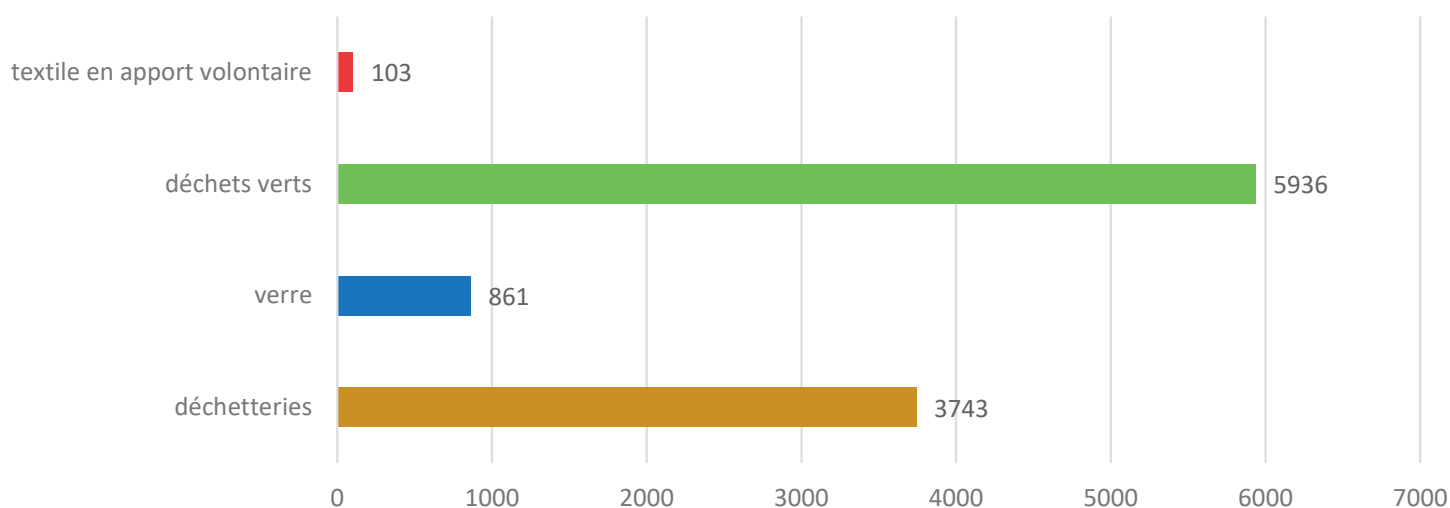
La Collecte Sélective brute pour l'année 2017 s'élève à 1159 tonnes soit une augmentation d'environ 20% du tonnage par rapport à l'année 2016. Le taux de refus de tri est stable avec une moyenne de 16% en 2017 soit 183 tonnes. La progression de la CS brute et



Récapitulatif des tonnages

Les services de la Communauté de Communes ont permis pendant l'année 2017 la collecte et le traitement de 16 948 tonnes de déchets ménagers et assimilés soit environ 705 kg/an/habitant. Le tonnage global est stable mais la quantité générée par an et par habitant (739 kg en 2016) est en diminution d'environ 5% par rapport à 2016 s'expliquant par l'augmentation de la population (2 nouvelles communes).

Évolution tonnages autres flux



Les impacts environnementaux

Pendant l'année 2017, la Communauté de Communes a réalisé les opérations suivantes :

- Reprise de la compétence déchets pour les communes d'Ecalles Alix et Rocquefort.
- Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- Ramassage de piles dans établissements scolaires.
- Fin des travaux de mise en conformité de la déchetterie intercommunale.





”

Vers une identité de marque



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**YVETOT
NORMANDIE**

LA GÉNÈSE DU PROJET

Suite à l'extension du périmètre de notre Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017, une réflexion sur le nouveau nom de notre intercommunalité et sur son image a été engagée par la commission « Communication ».

Les objectifs fixés par la commission étaient les suivants :

- véhiculer une image innovante
- affirmer le positionnement économique et territorial de la communauté de communes
- créer du lien et fédérer, autour d'un sentiment d'appartenance, les habitants et les entreprises présentes sur le territoire
- labelliser l'identité de la communauté de communes
- rajeunir et donner une image dynamique de notre intercommunalité en travaillant sur son attractivité et son développement démographique et économique.

UN PROJET CONSTRUIT ET PARTAGÉ

Par délibération en date du **11 mai 2017**, le Conseil Communautaire validait les grands principes du travail liés à la nouvelle identité de la Communauté de Communes. Ainsi, a été actée la présence du nom de la commune d'Yvetot dans la future dénomination. De même, ont été validés la consultation de la population, des élus et du personnel de la CCRY ainsi que le planning de travail. Enfin, le recours à une agence de communication a été décidé par la commission « Communication » afin de l'accompagner dans son travail de réflexion.

La consultation de la population s'est déroulée du **15 mai au 15 juin 2017**. Au total, 218 votes ont été comptabilisés et 28 propositions ont été enregistrées. La consultation du personnel et des élus s'est déroulée sur la même période. Après avoir analysé les différentes propositions, la commission « Communication » a lancé puis attribué, en **mars 2018**, le marché relatif à la nouvelle identité de la Communauté de Communes à l'agence de communication BDSA basée au Havre.

Dans le courant du mois de mai 2018, la commission et l'agence de communication ont travaillé sur la nouvelle dénomination et le nouveau logo de la collectivité. Sept propositions ont été étudiées. La commission « Communication » a décidé d'en retenir deux.

Ces deux propositions ont été approfondies sur le fond et la forme pendant le mois de **juin 2018**. **Le 25 juin**, deux propositions abouties en matière de typographie, de positionnement et de construction graphique sont présentées au Bureau.

UN NOM POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TERRITOIRE

Un nom pour répondre aux 2 enjeux majeurs fixés par la collectivité :

- Le premier enjeu étant celui de la **proximité**, permettant aux habitants, attachés à leur patrimoine, leur culture et leur qualité de vie, de **s'approprier le territoire**,
- Le second enjeu étant celui de l'**attractivité**, permettant aux visiteurs et investisseurs, à la recherche d'expériences nouvelles, désireux de s'installer sur le territoire, de **préférer notre territoire**.

Une dénomination s'étant clairement distinguée, les membres du Bureau ont présenté au Conseil Communautaire la nouvelle dénomination de la Communauté de la région d'Yvetot :

Yvetot Normandie

Cette dénomination, « Yvetot Normandie » est précisée par l'appellation « Communauté de Communes », valorisant et soulignant la pluralité et l'unité du territoire.

YVETOT, UNE POSITION STRATÉGIQUE

Au-delà d'un point géographique central placé au cœur de la Normandie, Yvetot est la « ville centre » de ce nouvel ensemble, elle est le repère local des habitants du territoire, et également un élément d'appropriation de la nouvelle entité.

NORMANDIE, L'INCONTOURNABLE !

La Normandie, patrimoine commun faisant référence à des valeurs collectives, renforce la fierté d'appartenance à ce nouvel ensemble. L'emploi de « Normandie » permet de promouvoir le rayonnement de la collectivité au-delà des limites du territoire, à une échelle nationale et internationale, de bénéficier de la dynamique porteuse d'une région à forte notoriété, de donner du sens et d'être compris de tous, usagers, visiteurs, investisseurs et acteurs locaux.

« **Un positionnement stratégique, au cœur d'une région dynamique et attractive, au rayonnement international** »

UNE IDENTITÉ POUR PORTER LES COULEURS DU TERRITOIRE

UNE IDENTITÉ AFFIRMÉE



Un logo qui se distingue des autres territoires par une représentation graphique singulière et des choix esthétiques marqués s'imposant visuellement. Un parti pris fort qui interpelle et crée de la différenciation, avec un graphisme simple, économe en codes, **une identité accessible, attractive et bien dans son temps.**

UN SYMBOLE ASSOCIÉ « YN »



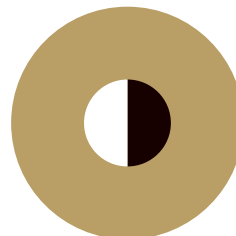
La marque Yvetot Normandie crée son propre label, véritable signe de reconnaissance et d'appartenance à un territoire commun.

LE TEMPS DU DÉPLOIEMENT

« **Une nouvelle marque est née, qui signera désormais l'ensemble des actions du territoire** »

Au cours de l'été le travail de la commission communication et de BDSA l'Agence va se poursuivre pour normer l'utilisation de la nouvelle identité, en définir les règles d'utilisation, et procéder à l'écriture de sa charte d'utilisation. Dès septembre, les premiers supports à destination des habitants du territoire seront à l'étude avec la création de nouveaux supports d'informations et la refonte du site internet, avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités, au service des usagers.

LA PALETTE CHROMATIQUE INSPIRÉE



Une combinaison de 2 nuances contrastées, où le noir prend toute sa force, associé à une couleur plus douce et plus feutrée. Une ambiance chaleureuse, naturelle, qui puise son ancrage dans la terre, exprime la nature, le patrimoine, et fait référence à nos racines, notre attachement à l'environnement.

« **Une palette tout en contraste, qui témoigne de l'équilibre du territoire, de sa pluralité et de son unité** »

L'EXPRESSION D'UNE VOLONTÉ PARTAGÉE

« **Yvetot Normandie** » exprime les valeurs, l'histoire, la vision du territoire, elle porte la promesse d'une terre dynamique, accueillante, tournée vers l'avenir et jouissant d'une qualité de vie indéniable, **un territoire à vivre.**





Rapport d'activité 2017

4 rue de la Brême 76190 Yvetot

t. 02 35 56 14 14

f. 02 35 56 88 42

accueil@ccry.fr

www.ccry.fr | www.yvetot-normandie.fr